

Rapport d'activité 2019
du Centre Exception handicap
Bibliothèque nationale de France

À l'attention de :

Monsieur Franck Riester,
Ministre de la Culture

Madame Sophie Cluzel,
Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des Personnes handicapées

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| SOMMAIRE..... | 2 |
| LISTE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES..... | 3 |
| Présentation..... | 4 |
| Résumé | 5 |
| 1 Synthèse des faits marquants en 2019..... | 7 |
| 1.1 Suivi de la mise en œuvre des modifications induites par les évolutions législatives..... | 7 |
| 1.2 Habilitations dans le cadre de l'exception handicap et inscriptions sur PLATON | 8 |
| 1.3 Suite de la mission interministérielle sur l'édition adaptée | 9 |
| 1.4 Participation à l'étude commandée par le Service du livre et de la lecture sur les « webservice de transfert et de mutualisation des métadonnées pour l'édition adaptée » | 10 |
| 1.5 Activité du Centre Exception handicap en 2019..... | 11 |
| 1.6 Les chiffres clés de PLATON pour 2019..... | 12 |
| 2 Les demandes de fichiers sources des éditeurs par les organismes..... | 14 |
| 2.1 Première stabilisation des demandes depuis 2010 | 14 |
| 2.2 Type de documents demandés..... | 14 |
| 2.3 Demandes transmises aux éditeurs..... | 15 |
| 2.4 Types d'éditeurs sollicités..... | 16 |
| 2.5 Livres hors domaine scolaire : une légère baisse des demandes | 16 |
| 2.6 Livres scolaires : des demandes en augmentation, peu diversifiées | 17 |
| 3 Les dépôts de fichiers sources par les éditeurs..... | 18 |
| 3.1 Taux de satisfaction des demandes : une amélioration en 2019 | 18 |
| 3.2 Dépôts de fichiers sources des éditeurs par type de documents..... | 18 |
| 3.3 Livres scolaires : un taux de satisfaction des demandes stable..... | 19 |
| 3.4 Délais de livraison par les éditeurs : une amélioration générale..... | 19 |
| 3.5 Les formats livrés sur PLATON par les éditeurs | 21 |
| 3.6 La Presse | 23 |
| 4 Les adaptations déclarées par les organismes | 24 |
| 4.1 Les adaptations déclarées sur PLATON en 2019 : provenance des statistiques..... | 24 |
| 4.2 Évolution du nombre d'adaptations déclarées et des titres correspondants | 25 |
| 4.3 Types de documents correspondant aux adaptations déclarées | 26 |
| 4.4 Types d'adaptations déclarées sur PLATON en 2019 | 27 |
| 5 La mutualisation des fichiers adaptés..... | 29 |
| 5.1 Cadre légal et évolutions fonctionnelles sur PLATON..... | 29 |
| 5.2 Volumétrie des adaptations déposées | 29 |
| 5.3 Les organismes déposants : une prédominance des agréés | 30 |
| 5.4 Typologie documentaire des adaptations déposées | 30 |
| 5.5 Les formats déposés | 32 |
| 5.6 La récupération des fichiers adaptés | 32 |
| 6 Perspectives 2020-2021..... | 32 |
| 6.1 Mise à jour technique de la base de données PLATON | 32 |
| 6.2 Perspectives de développement de nouvelles fonctionnalités sur PLATON | 33 |

| | |
|---|----|
| 6.3 Communication autour de la mise en place des nouveaux services et accompagnement des utilisateurs | 33 |
|---|----|

LISTE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

| | |
|--|----|
| Figure 1 : Fonctionnement de PLATON dans le cadre de l'exception handicap | 4 |
| Tableau 1 : modifications légales et développements informatiques sur PLATON depuis 2017 | 7 |
| Tableau 2 : Nombre d'organismes habilités dans le cadre de l'exception handicap et nombre de comptes sur PLATON (2019) | 8 |
| Figure 2 : Évolution du nombre d'organismes ayant un compte sur PLATON (2010-2019) | 9 |
| Tableau 3 : Chiffres clés de PLATON (2016-2019) | 13 |
| Figure 3 : Évolution du nombre de demandes de fichiers source des éditeurs sur PLATON (2010-2019) | 14 |
| Tableau 4 : Nombre de demandes émises par les organismes, par type de documents (2017-2019) | 15 |
| Figure 4 : Demandes émises par les organismes en 2019, par type de documents (en %) | 15 |
| Tableau 5 : Nombre de demandes transmises aux éditeurs, par type de documents (2017-2019) | 16 |
| Tableau 6 : Nombre d'éditeurs sollicités par nombre de titres demandés (2018-2019) | 16 |
| Figure 5 : Répartition des demandes de livres transmises aux éditeurs en 2019, par genre éditorial | 17 |
| Figure 6 : Demandes de livres scolaires, par niveau (2019) | 18 |
| Tableau 7 : Nombre de titres déposés par les éditeurs, par type de documents (2017-2019) | 18 |
| Tableau 8 : Délais de livraison (éditeurs) par type de document (2018-2019) | 19 |
| Tableau 9 : Pourcentage des fichiers sources déposés par les éditeurs dans le délai légal (45 jours). Livres (hors domaine scolaire). 2017-2019 | 20 |
| Tableau 10 : Pourcentage des fichiers sources déposés par les éditeurs hors délai légal ou non livrés. Livres (hors domaine scolaire). 2017-2019 | 20 |
| Tableau 11 : Pourcentage des livres scolaires déposés dans le délai légal (45 jours) de 2017 à 2019 | 20 |
| Tableau 12 : Pourcentage des livres scolaires déposés hors délai légal ou non livrés de 2017 à 2019 | 20 |
| Figure 7 : Formats déposés par les éditeurs en 2019 (tous documents confondus) | 21 |
| Figure 8 : Formats déposés par les éditeurs en 2019 (livres hors domaine scolaire) | 22 |
| Figure 9 : Formats déposés par les éditeurs en 2019 (livres scolaires) | 22 |
| Tableau 13 : Nombre des titres de presse sur PLATON (2018-2019) | 23 |
| Figure 10 : Formats déposés par les éditeurs en 2019 (titres de presse demandés au numéro) | 23 |
| Figure 11 : État des demandes de fichiers source des éditeurs après livraison (2019) | 25 |
| Tableau 14 : Nombre de déclarations d'adaptations et de titres correspondants (2017-2019) | 25 |
| Figure 12 : Évolution du nombre de déclarations d'adaptations et de titres correspondants (2010-2019) | 26 |
| Figure 13 : Adaptations déclarées en 2019 par type de document | 26 |
| Figure 14 : Types d'adaptations (imprimées, numériques) déclarées en 2019 | 27 |
| Figure 15 : Type d'adaptations imprimées déclarées en 2019 | 27 |
| Figure 16 : Types d'adaptations numériques déclarées en 2019 (tous documents confondus) | 28 |
| Figure 17 : Types d'adaptations numériques déclarées en 2019 (Livre et livre scolaire) | 28 |
| Tableau 15 : Nombre d'adaptations déposées en 2019 et leur part dans les adaptations déclarées | 29 |
| Figure 18 : États des dépôts de fichiers adaptés en 2019 (en %) | 29 |
| Tableau 16 : Dépôts liés à une demande de fichier éditeur et types d'organismes déposants (agréés, inscrits) en 2019 | 30 |
| Figure 19 : Adaptations déposées en 2019 par type de documents | 30 |
| Figure 20 : Dépôts de fichiers adaptés selon le genre éditorial. Livres hors domaine scolaire (2019) | 31 |

Figure 21 : Dépôts de fichiers adaptés selon le niveau. Livres scolaires (2019)..... 31

Figure 22 : Types d'adaptations déposées en 2019..... 32

Présentation

Par le décret n°2009-131 du 6 février 2009 puis la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016, la Bibliothèque nationale de France a reçu la mission d'organiser la conservation et la mise à disposition, d'une part, des fichiers numériques sources d'œuvres imprimées déposés par les éditeurs, et d'autre part, des fichiers de documents adaptés sous forme numérique par les organismes mettant en œuvre l'exception en faveur des personnes atteintes d'un handicap. Pour répondre à cette mission, elle a mis en service en juin 2010 une « Plateforme de Transfert des Ouvrages Numériques » (PLATON) (<http://exceptionhandicap.bnf.fr>).

Conformément aux articles L 122-5-1 et R 122-21 du Code de la propriété intellectuelle, ce rapport présente les conditions de dépôt et de mise à disposition par les éditeurs sur la plateforme PLATON des fichiers sources ayant servi à l'édition d'œuvres imprimées ou numériques. Il dresse également un bilan de la conservation et de la mise à disposition des fichiers adaptés déposés sur PLATON par tous les organismes habilités.

Figure 1 : Fonctionnement de PLATON dans le cadre de l'exception handicap



Résumé

L'activité de la plateforme PLATON a été marquée par plusieurs **faits marquants** en 2019.

- Les développements induits par la loi relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP) de juillet 2016 se sont poursuivis – autour notamment du dépôt des fichiers adaptés par flux.
- Plusieurs organismes ont reçu de nouvelles habilitations dans le cadre de l'exception handicap : le nombre d'inscrits (67) rejoint à présent celui des agréés (71) ; cependant, un tiers des inscrits ne possède pas encore de compte sur PLATON.
- Le Centre Exception handicap a participé au groupe de travail « Bibliothèques et accessibilité » piloté par le ministère de la Culture, dans le cadre de l'objectif « 300 bibliothèques habilitées ». Une journée d'information aux utilisateurs de PLATON a été organisée en février 2019, afin d'échanger avec les organismes sur les nouvelles fonctionnalités de la plateforme.
- Enfin, l'opération « Rentrée littéraire pour tous », organisée en coopération avec le Syndicat national de l'édition (SNE) a permis d'ajouter plus de 400 titres de fictions au catalogue – dont plusieurs prix littéraires.

Concernant l'activité sur la plateforme PLATON, après 9 ans de hausse continue, les **demandes de fichiers sources aux éditeurs se sont stabilisées** autour de 22 000 par an en 2018 et 2019. Ces **demandes ont été satisfaites à 92%** : ce taux est en augmentation par rapport à 2018 ; le nombre de refus est divisé par deux ; les délais de livraison des fichiers par les éditeurs s'améliorent globalement (22 jours en 2019 contre 28 en 2018). Ces données montrent une **amélioration générale de la réponse des éditeurs**. Cependant, dans le **domaine scolaire**, seuls 151 livres scolaires ont été déposés spontanément par les éditeurs (comme l'impose désormais la loi) et le taux de livraison suite à une demande est de 88%. Le secteur de la **presse** bénéficie quant à lui d'une réponse efficace de la part des éditeurs, à la fois pour le taux de livraison (95%) et les délais (10 jours en moyenne).

Les **petits éditeurs restent nombreux à être sollicités (48% des éditeurs sollicités)** : ils ont peu d'information concernant l'exception handicap et leur inscription sur PLATON nécessite souvent plusieurs relances.

Les éditeurs déposent **majoritairement dans des formats structurés (XML et ePub)**, qui représentent 61% des dépôts (69% pour le livre hors domaine scolaire) où la part d'ePub augmente régulièrement ; dans le domaine scolaire en revanche, le PDF domine et connaît une forte augmentation (88%).

On constate en 2019 une augmentation du nombre des **adaptations déclarées** par les organismes (+ 25% par rapport à 2018). Les organismes ne déclarent pas plus de titres adaptés sur PLATON, mais déclarent un plus grand nombre d'adaptations différentes par titre. La part des déclarations d'adaptations numériques est plus importante qu'en 2018 (88% en 2019, contre 74,4% en 2018).

Les **dépôts de fichiers adaptés par les organismes** sont en forte croissance : ils passent de 918 dépôts en 2018 à 7 137 en 2019. La fonctionnalité de dépôt par flux a permis aux organismes réalisant de gros volumes d'adaptation de déposer plus facilement leurs fichiers dans PLATON : un organisme, notamment, couvre ainsi 50% des dépôts. Les dépôts concernent à 89% les livres, principalement en littérature et sciences humaines ; le domaine scolaire est faiblement représenté (11%).

Enfin, la **mutualisation des fichiers reste modeste** : 1 000 fichiers ont été téléchargés par les organismes en 2019. PLATON reste une plateforme principalement utilisée par les organismes agréés pour demander les fichiers aux éditeurs et déclarer les adaptations réalisées, mais les adaptations déposées sont encore peu réutilisées. Des actions de communication et de sensibilisation seront menées en 2020 pour encourager la mutualisation des adaptations et un nouveau bilan sera réalisé en fin d'année 2020.

L'analyse du comportement des organismes sur PLATON laisse transparaître la diversité des structures réalisant des adaptations : depuis les associations d'envergure nationale, dont les processus sont automatisés et qui sont capables de traiter en masse des formats structurés, jusqu'aux associations devant adapter des maquettes complexes, comme celles des livres scolaires, et qui se trouvent au plus près des besoins particuliers des bénéficiaires.

1 Synthèse des faits marquants en 2019

1.1 Suivi de la mise en œuvre des modifications induites par les évolutions législatives

Bilan de la mise en œuvre de la loi LCAP sur PLATON

La loi relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine¹ a été promulguée le 7 juillet 2016 et le décret d'application du 28 février 2017² est entré en vigueur le 1^{er} mars 2017. Le tableau ci-dessous récapitule les différentes modifications légales ayant conduit à des développements informatiques sur la plateforme PLATON, et leur mise en service effective.

En 2019, pour répondre à ce nouveau cadre légal, la plateforme PLATON a connu **une évolution importante : le dépôt par flux (selon le protocole sécurisé sFTP) des adaptations numériques de livres ou de livres scolaires**, réalisées ou non à partir des fichiers sources des éditeurs par les organismes, inscrits ou agréés. Ce dépôt vaut déclaration d'adaptation, ce qui a pour conséquence de simplifier les procédures sur PLATON.

Tableau 1 : modifications légales et développements informatiques sur PLATON depuis 2017

| Modification légale | Application sur PLATON | Date de mise en service de la nouvelle fonctionnalité |
|--|---|---|
| Les organismes inscrits et agréés déposent par flux sur PLATON leurs adaptations de livres ou de livres scolaires. | Possibilité de déposer des adaptations par flux (par le protocole sFTP). | Effectif au 5 août 2019 |
| La réalisation d'adaptation n'est possible que s'il n'existe pas de fichier identique dans le commerce. | Possibilité d'inactiver l'accès à un fichier par l'administrateur BnF. | Effectif au 1 ^{er} octobre 2018 |
| Les organismes inscrits et agréés ont accès aux fichiers adaptés mutualisés. | Possibilité de télécharger à l'unité depuis PLATON des fichiers adaptés. | Effectif au 1 ^{er} octobre 2018 |
| Les organismes inscrits et agréés déposent sur PLATON leurs adaptations de livres ou de livres scolaires. | Possibilité de déposer à l'unité une adaptation sur PLATON (par le protocole HTTPS), en intégralité pour un ouvrage hors domaine scolaire, ou partiellement pour un ouvrage scolaire. | Effectif au 1 ^{er} février 2018 |
| Les organismes inscrits et agréés déposent sur PLATON leurs adaptations numériques. | Modification du référentiel des adaptations de PLATON pour intégrer la notion d'adaptation numérique et d'adaptation imprimée. | Effectif au 12 février 2018 |
| Les organismes inscrits ont accès à PLATON pour y déposer les | Création d'un nouveau portail « organismes | Effectif au 12 février |

¹https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2016/7/7/2016-925/jo/article_33

²<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/2/27/2017-253/jo/texte>

| | | |
|---|--|---------------------------------------|
| adaptations qu'ils ont réalisées et pour pouvoir y récupérer les adaptations mutualisées. | inscrits ». | 2018 |
| Les éditeurs ont l'obligation de déposer les fichiers des manuels scolaires dès leur parution, sans demande préalable des organismes. | Intégration automatique des fichiers grâce au nommage de ceux-ci et à la recherche de métadonnées bibliographiques dans l'Extranet du dépôt légal de la BnF. | Effectif au 1 ^{er} mars 2017 |
| Les organismes agréés ont la possibilité de demander aux éditeurs le fichier source d'un ouvrage numérique. | Un éditeur n'est sollicité qu'une fois s'il a déjà déposé pour ce titre un fichier source dans un format adaptable. L'organisme peut récupérer rapidement le fichier si une demande a déjà été faite sur le même titre avec un autre EAN. Un lien est fait sur PLATON par le Centre Exception handicap entre les éditions numériques et imprimées. | Effectif au 1 ^{er} mars 2017 |
| Le délai de dépôt des fichiers sources par les éditeurs est désormais de 45 jours. | Modification des paramètres de rappel automatique, désormais à 23 et 43 jours après la formulation de la demande. | Effectif au 1 ^{er} mars 2017 |

1.2 Habilitations dans le cadre de l'exception handicap et inscriptions sur PLATON

En 2019, 20 organismes ont été inscrits dans le cadre de l'exception handicap et 8 ont été agréés³. Pour la première fois depuis 2010, l'augmentation du nombre d'organismes inscrits est plus rapide que celle du nombre d'agréés, et le nombre total d'inscrits (67) se rapproche de celui des agréés (71).

Tableau 2 : Nombre d'organismes habilités dans le cadre de l'exception handicap et nombre de comptes sur PLATON (2019)

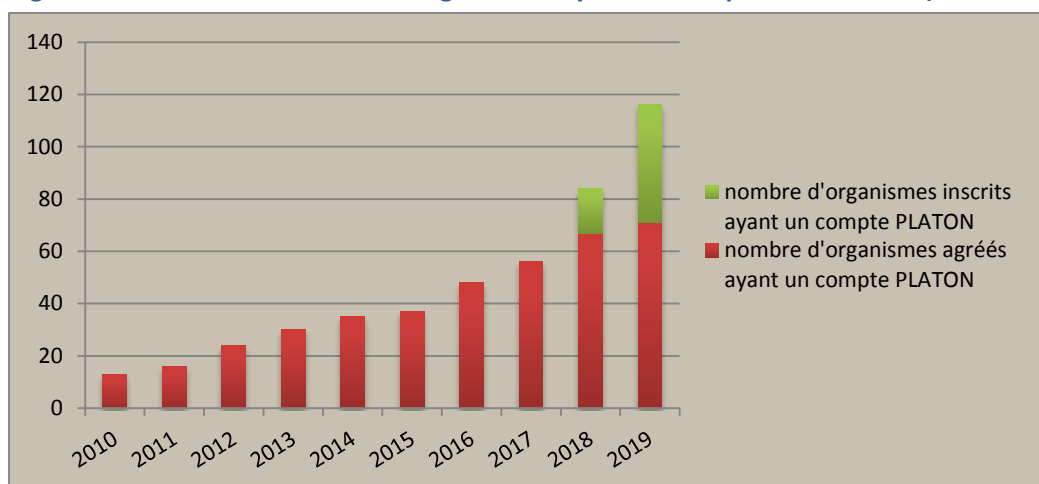
| Type d'habilitation | Nombre d'organismes habilités | Nombre de comptes sur PLATON | Rapport en % |
|---------------------|-------------------------------|------------------------------|--------------|
| Inscrits | 67 | 45 | 67% |
| Agréés | 71 | 71 | 100% |
| TOTAL | 138 | 116 | 84% |

Sur les 138 organismes habilités (inscrits ou agréés), 116 ont un compte sur PLATON fin 2019, soit 84%. Il s'agit de **45 inscrits et 71 agréés**. Les organismes inscrits peuvent en effet, depuis la loi CAP entrée en vigueur en mars 2017, demander un compte sur PLATON pour télécharger et déposer des adaptations numériques. **Un tiers des organismes inscrits n'utilisent pas PLATON**, qui reste essentiellement un outil utilisé par les organismes agréés.

³ Les organismes « agréés » sont également « inscrits » sur la liste des organismes bénéficiant de l'exception handicap au droit d'auteur. Par souci de cohérence avec les rapports d'activité ayant précédé la modification législative de 2016 (qui ne mentionnaient que les organismes agréés), ils ne sont cependant pas comptabilisés dans ce présent rapport parmi les organismes « inscrits » (terme qui ne définit ici que les organismes bénéficiant de la seule inscription, et non de l'agrément).

La totalité des organismes agréés dispose d'un compte PLATON ; ce compte permet de demander les fichiers sources des éditeurs, déposer les adaptations numériques réalisées et télécharger les adaptations déposées par les autres organismes.

Figure 2 : Évolution du nombre d'organismes ayant un compte sur PLATON (2010-2019)



1.3 Suites de la mission interministérielle sur l'édition adaptée

Avec pour objectif d'améliorer les activités d'adaptation et de rationaliser les moyens qui y sont affectés, une mission d'inspection conjointe entre les ministères chargés de la Culture et de la Communication, des Affaires sociales et de l'Éducation nationale et de la Recherche a été lancée en juillet 2016 ; elle a rendu ses conclusions sous forme d'un rapport paru en décembre 2016 : il dresse une cartographie des structures réalisant des adaptations, analyse la chaîne de production et liste plusieurs recommandations visant à améliorer l'offre d'édition adaptée et l'offre commerciale nativement accessible.

Recommandation 19 : « 300 bibliothèques publiques habilitées »

La recommandation 19 du rapport de la mission interministérielle sur l'édition adaptée, publié en décembre 2016⁴, portait sur l'habilitation nécessaire du réseau des bibliothèques publiques, et fixait un objectif de 300 bibliothèques habilitées dans le cadre de l'exception handicap. Le Centre Exception handicap a participé en 2019 à plusieurs actions de sensibilisation menées auprès des bibliothèques. Fin 2019, une cinquantaine de bibliothèques étaient habilitées ; 37 (dont 8 agréées) avaient un compte sur la plateforme PLATON.

Pour répondre à la demande, notamment des bibliothèques, concernant la visibilité des adaptations disponibles sur PLATON, **une interface publique** de consultation de la liste des fichiers adaptés téléchargeables sur PLATON a été développée et mise en service le 13 mai 2019. Ainsi, tout lecteur de bibliothèque peut préparer ses demandes de fichiers adaptés en réalisant une recherche au préalable sur cette interface accessible à tous.

Dans le cadre de ses missions liées à l'exception handicap, la Bibliothèque nationale de France (BnF) a participé au groupe de travail « **Bibliothèques et accessibilité** » créé en 2019 et piloté par le ministère de la Culture. Afin de sensibiliser les professionnels des bibliothèques au cadre légal et aux possibilités

⁴ Les structures ayant une activité d'adaptation des œuvres au bénéfice des personnes en situation de handicap. Réalités observées et perspectives, décembre 2016 : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/174000167.pdf> [consulté le 20-01-2020]

offertes par PLATON, le Centre Exception handicap a également participé à plusieurs **actions d'information** dans les bibliothèques, comme la semaine « Lire autrement » à la Médiathèque de Sens.

Recommandation 8 sur la sélection des fichiers adaptés

Le rapport de la mission interministérielle sur l'édition adaptée préconise, dans sa recommandation 8, de « considérer la première année de mutualisation sur PLATON comme une année expérimentale permettant d'affiner les critères de sélection et de conservation pérenne de l'édition adaptée ».

Le nombre de fichiers adaptés déposés sur PLATON s'est accru de façon significative à partir de la mise en service du dépôt par flux (1^{er} août 2019), passant ainsi de 1 000 fichiers déposés en juillet 2019, à un total de plus de 8 000 fichiers fin 2019. Certains organismes, parmi les plus importants producteurs d'adaptations, ont mis à jour leurs procédures informatiques afin de déposer par flux un nombre conséquent de fichiers en 2019 ; un organisme notamment a réalisé à lui seul 50% des dépôts, qui forment un ensemble homogène du point de vue du format de fichier et du type de document. D'autres organismes sont en cours de réinformatisation de leurs chaînes de production.

Pour mener une analyse précise des fichiers déposés, il convient donc d'attendre de disposer d'un corpus représentatif de l'activité des organismes et de la diversité de leurs pratiques. **Pour plus de pertinence, un bilan du dépôt des fichiers adaptés ne pourra donc être mené avant la fin de l'année 2020.**

Recommandation 10 sur un catalogue collectif de l'édition adaptée

À la demande du Service du livre et de la lecture du ministère de la Culture et de la Direction générale de la cohésion sociale, la Bibliothèque nationale de France a rédigé en juin 2019 une note conjointe établie en concertation avec l'Institut national des Jeunes aveugles (INJA) concernant l'articulation entre les deux bases existantes de l'édition adaptée maintenues par des opérateurs publics : PLATON d'une part et la Banque de données de l'édition adaptée (BDEA) maintenue par l'INJA d'autre part. Reposant sur un état des lieux des deux bases, leurs moyens dédiés et les éléments utiles au référencement des adaptations, elle mesure l'écart de cet existant par rapport à ce que pourrait être un accès unique pour l'utilisateur au signalement de l'édition adaptée. Elle conclut à la complémentarité des deux bases, du point de vue de leur couverture et de leurs fonctionnalités, et à la nécessité de faire évoluer le service SRU (*Search Retrieval by URL*) de récupération des métadonnées de PLATON afin de permettre à la BDEA de compléter le signalement des adaptations déposées.

1.4 Participation à l'étude commandée par le Service du livre et de la lecture sur les « webservices de transfert et de mutualisation des métadonnées pour l'édition adaptée »

Afin de favoriser le signalement d'œuvres adaptées ou accessibles répondant aux besoins des personnes empêchées de lire, le Service du livre et de la lecture du ministère de la Culture a lancé à l'automne 2019 une étude sur les « webservices de transfert et de mutualisation des métadonnées pour l'édition adaptée ». Le Centre Exception handicap a participé aux comités de pilotage de cette étude, qui examinait notamment les possibilités d'articulation entre les différentes bases francophones de l'édition adaptée et les conditions de transfert de métadonnées des organismes producteurs, et a conclu à la nécessité d'harmoniser au niveau national le référentiel de description des adaptations. Les conclusions définitives de cette étude devraient être connues en 2020.

1.5 Activité du Centre Exception handicap en 2019

Constituée de trois personnes en 2009 à l'ouverture de la plateforme PLATON, l'équipe du Centre Exception handicap contribue à former, à accompagner organismes et éditeurs dans l'application de la loi exception handicap et la prise en main de la plateforme PLATON.

Des fonctionnalités nouvelles ont accru la charge de travail sur la plateforme en 2019, comme le dépôt et le téléchargement des fichiers adaptés ; l'accélération des inscriptions de nouveaux organismes au dispositif de l'exception handicap (notamment les bibliothèques) nécessite de nombreux échanges destinés à préciser les fonctionnalités de PLATON et les détails de l'application de la loi.

Journée d'information aux utilisateurs (février 2019)

L'extension du périmètre légal de la plateforme PLATON a fait émerger le besoin de précisions sur les dispositions législatives et les fonctionnalités de la plateforme qui en découlent, besoin émanant des nouveaux utilisateurs, mais également d'organismes inscrits sur la plateforme depuis plusieurs années.

Pour y répondre, les guides d'utilisation de PLATON ont été déclinés en fonction du profil des utilisateurs et une matinée d'information et de démonstration à destination des utilisateurs a été organisée le 12 février 2019, réunissant plus de soixante participants à la Bibliothèque nationale de France. Y ont été abordés les aspects juridiques et les bonnes pratiques autour de l'utilisation de la plateforme.

Rentrée littéraire 2019

L'opération « Rentrée littéraire accessible » a été proposée pour la première fois en 2013 par le Syndicat national de l'édition (SNE) et est financée par le Centre national du livre (CNL). Elle a été reconduite en 2019 sous l'appellation « Rentrée littéraire pour tous »⁵ avec le concours d'organismes agréés ayant répondu à l'appel à participation.

Le fonctionnement de cette opération est le suivant : au mois de juillet, les organismes agréés formulent leurs demandes de titres sur PLATON à partir d'une liste de propositions établies par les éditeurs. Après réception des demandes, les éditeurs déposent les fichiers sources sur la plateforme avant la date de publication⁶. Les organismes participants peuvent alors convertir les fichiers et les reverser sur PLATON, en tant que fichiers adaptés, afin que l'ensemble des organismes habilités puissent les communiquer aux bénéficiaires dès la parution des ouvrages en librairie.

En 2019, les grandes caractéristiques de la « Rentrée littéraire pour tous » sont les suivantes :

- **82 éditeurs** ont participé à l'opération (contre 79 en 2018).
- **425 titres** ont été proposés par les éditeurs (contre 371 en 2018). Ce chiffre est en augmentation continue depuis 2013.
- Les fichiers sources déposés sur PLATON par les éditeurs l'ont été pour 41% en XML (contre 50% en 2018), 47% en ePub (contre 9% en 2018) et 11% en PDF (contre 32% en 2018). On note donc une **augmentation importante du format ePub**.
- **5 organismes agréés** ont réalisé les adaptations d'après les fichiers éditeurs livrés
- **331 nouveaux titres adaptés ont été versés** par les organismes, soit 78% des titres concernés par l'opération.
- 95% des dépôts de ces adaptations ont été effectués entre septembre et octobre 2019, soit dans un temps relativement court.

⁵ Communiqué de presse SNE-CNLF-BnF du 24/09/2019 : https://www.sne.fr/app/uploads/2019/09/CP-2019-Rentree-accessible_SNE-CNLF-BNF_VOK.pdf

⁶ En 2019, 16% des titres ont été versés par les éditeurs après la date de publication.

- 96% des dépôts sont au format XML-DTBook, soit un format aisément réutilisable pour réaliser d'autres adaptations.

Une information plus complète à l'adresse des éditeurs (en collaboration avec le SNE) et des organismes pourrait permettre d'améliorer en 2020 les délais de versement des fichiers sources des éditeurs et la complétude des dépôts des fichiers adaptés.

Cette opération a permis le dépôt sur PLATON de titres par la suite primés, parmi lesquels : *Tous les hommes n'habitent pas le monde de la même façon* de Jean-Paul Dubois, aux éditions de l'Olivier (prix Goncourt) ; *Par les routes* de Sylvain Prudhomme, chez Gallimard (prix Fémina) ; *Les choses humaines* de Karine Tuil, chez Gallimard (prix Goncourt des Lycéens).

Services aux utilisateurs sur l'année 2019

Les échanges avec les utilisateurs se font à travers une **messagerie dédiée** (exception.handicap@bnf.fr). Ils ont très fortement augmenté en 2019 en raison notamment du développement de la fonctionnalité des dépôts de fichiers adaptés. Un **standard téléphonique** accueille également les questions des utilisateurs.

Le **Centre Exception handicap a adressé des relances à 63 éditeurs** ayant des retards d'inscription ou de versement sur PLATON (lettres recommandées avec accusé de réception, accompagnées de plusieurs courriels de relance). Ces actions, ajoutées aux demandes courantes d'inscription, ont permis d'inscrire 123 nouveaux éditeurs en 2019.

L'équipe du Centre Exception handicap **saisit les données bibliographiques** des demandes d'ouvrages et des dépôts lorsqu'elles n'existent pas dans le catalogue général de la BnF (6 000 notices saisies en 2019) et **annule** (pour l'instant manuellement) les demandes de fichiers sources des éditeurs si l'organisme le souhaite : 723 annulations en 2019 (soit 4% des demandes), contre 1 225 en 2018 (soit 6%).

Le Centre Exception handicap a par ailleurs accueilli les personnels de la bibliothèque universitaire de la Sorbonne et 9 stagiaires transcripateurs de l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), afin d'échanger sur les méthodes de travail de part et d'autre.

Enfin, une des améliorations majeures de l'année 2019 a permis, grâce à des développements informatiques spécifiques, de garantir aux organismes une **continuité de service pendant la période de fermeture annuelle de la BnF** (première semaine de septembre).

1.6 Les chiffres clés de PLATON pour 2019

Entrée en service en juin 2010, la plateforme PLATON compte au total, fin 2019 :

- **116 organismes habilités** ayant un compte sur PLATON (contre 84 en 2018), dont 45 inscrits (en augmentation de 28 par rapport à 2018) et 71 agréés (en augmentation de 4).
- **1 442 éditeurs inscrits**, dont 123 inscrits en 2019.
- **53 200 titres** de livres et de périodiques (en progression de 20% par rapport à 2018).

Pour la seule année 2019, on compte :

- **21 899 demandes** ont été formulées par les organismes (**stable par rapport à 2018, pour la première fois** depuis le lancement de PLATON), correspondant à **11 150 titres demandés** aux éditeurs⁷ (légère baisse par rapport à 2018).

⁷ Un titre peut être l'objet de plusieurs demandes, formulées par différents organismes, d'un même fichier source d'éditeur.

- **63% de ces demandes concernent les livres hors domaine scolaire ; 28% les livres scolaires ; 8% la presse.**
- **10 183 fichiers** ont été **déposés par les éditeurs** au titre des demandes de 2019.
- **11 540 titres** ont été **déclarés adaptés** pendant l'année (**légère augmentation par rapport à 2018**).
- **22 595 adaptations** ont été **déclarées**, réalisées en majorité à partir des fichiers sources des éditeurs.⁸
- **7 140 fichiers adaptés** ont été **déposés par les organismes**.
- 51% de livres (hors domaine scolaire) ont été déposés par les éditeurs au format XML (52% en 2018)
- 151 manuels scolaires ont été déposés par les éditeurs sans demande préalable (158 en 2018).

Tableau 3 : Chiffres clés de PLATON (2016-2019)

| Année | Nombre d'organismes ayant un compte sur PLATON (inscrits / agréés) ⁹ | Nombre de demandes des organismes agréés | Nombre moyen de demandes par organisme | Nombre de demandes transmises aux éditeurs | Nombre de titres déposés par les éditeurs ¹⁰ | Nombre de documents déclarés adaptés | Nombre d'adaptations déclarées | Fichiers adaptés déposés sur PLATON |
|-------|---|--|--|--|---|--------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------|
| 2016 | 48 | 13 371 | 278 | 8 061 | 7 106 | 7 305 | 12 221 | |
| 2017 | 56 | 16 825 | 300 | 9 757 | 8 807 | 8 733 | 14 244 | |
| 2018 | 84 (17 / 67) ¹¹ | 21 813 | 325 | 12 305 | 10 920 | 9 896 | 18 110 ¹² | 928 |
| 2019 | ↗ 116 (45 / 71) | → 21 899 | ↘ 310 | ↘ 11 150 | ↘ 10 183 | ↗ 10 957 | ↗ 22 595 | ↗↗ 7 170 |

⁸ Un titre peut donner lieu à plusieurs adaptations de types différents (braille papier et fichier audio DAISY, par exemple).

⁹ La date indiquée est celle de la première ouverture du compte sur PLATON.

¹⁰ Nombre de documents déposés par les éditeurs à la date du 14 février année n+1, suite aux demandes formulées par les associations au cours de l'année n (c'est-à-dire en tenant compte du délai légal des 45 jours accordé aux éditeurs pour le dépôt de leurs fichiers sources).

¹¹ A partir de 2018, les organismes inscrits peuvent avoir un compte sur PLATON.

¹² A partir de 2018, les fichiers adaptés déposés donnent lieu à une ou plusieurs déclarations d'adaptation, que la source soit ou non un fichier éditeur de PLATON.

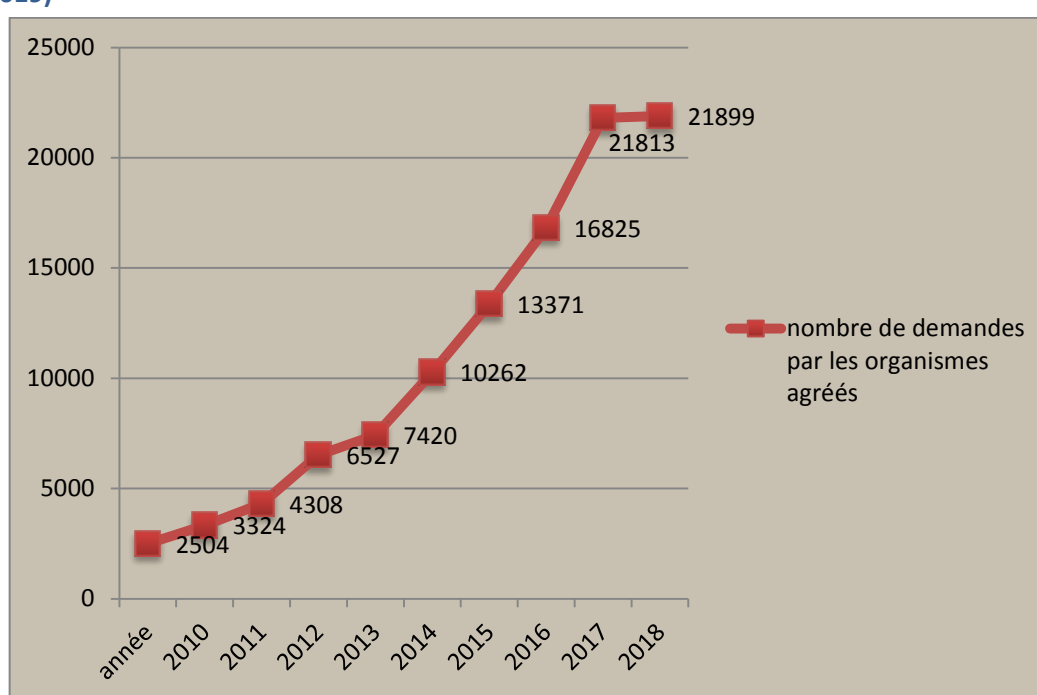
2 Les demandes de fichiers sources des éditeurs par les organismes

Seuls les organismes agréés (71 sur PLATON fin 2019) peuvent demander sur PLATON les fichiers des éditeurs pour réaliser des adaptations.

2.1 Première stabilisation des demandes depuis 2010

En 2019, pour la première fois depuis la naissance de la plateforme, le nombre de demandes formulées par les organismes agréés s'est stabilisé : **21 899**, proche du chiffre de 2018 (21 813 demandes).

Figure 3 : Évolution du nombre de demandes de fichiers sources des éditeurs sur PLATON (2010-2019)



Cette stabilisation s'explique par :

- Une faible augmentation des nouveaux agréments depuis 2017, le nombre de demandes par organisme agréé restant stable depuis cette date (voir Tableau 3, p. 13).
- Une diminution forte (1 200) des demandes d'un organisme en 2019 par rapport à 2018, non compensée par une augmentation des demandes de la part des autres organismes. Le domaine couvert par cet organisme relève essentiellement du livre (hors domaine scolaire) : cette diminution a une incidence sur l'évolution de l'ensemble des demandes de livres hors domaine scolaire, qui sont en diminution en 2019 (voir ci-dessous).

2.2 Type de documents demandés

Les chiffres des demandes par type de documents en 2019 sont globalement identiques à ceux de l'année précédente. On constate cependant une légère baisse en nombre absolu des demandes sur les livres hors domaine scolaire, liée à la diminution des demandes de la part d'un organisme spécialisé

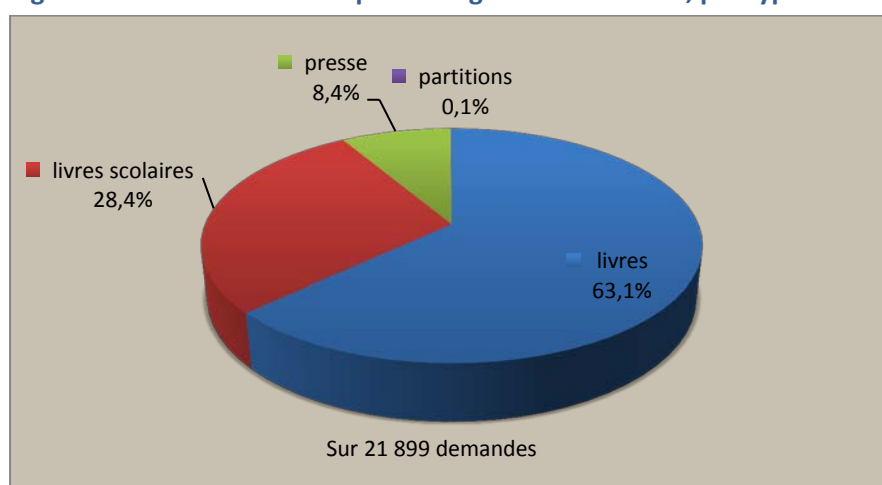
dans ce domaine. Les demandes augmentent dans les autres secteurs : livre scolaire, périodiques au numéro (hors abonnement) et partitions. La forte augmentation des demandes de périodiques provient de l'arrivée de nouvelles demandes d'un organisme sur deux quotidiens.

La majorité des documents demandés sont des livres hors domaine scolaire (63%) ; les livres scolaires représentent 28% des demandes ; la presse au numéro (hors abonnement) représente 8% (voir Figure 4, ci-dessous).

Tableau 4 : Nombre de demandes émises par les organismes, par type de documents (2017-2019)

| Année | Livres | Livres scolaires | Numéros de périodiques | Partitions | TOTAL |
|-------|----------|------------------|------------------------|------------|----------|
| 2017 | 11 080 | 5 328 | 413 | 4 | 16 825 |
| 2018 | 14 489 | 5 928 | 1 392 | 4 | 21 813 |
| 2019 | ↘ 13 808 | ↗ 6 229 | ↗ 1 845 | ↗ 17 | ↗ 21 899 |

Figure 4 : Demandes émises par les organismes en 2019, par type de documents (en %)



2.3 Demandes transmises aux éditeurs

La proportion des demandes transmises aux éditeurs est de 51% (11 150). Le différentiel s'explique par deux raisons principales :

- Lorsqu'un titre t est demandé par plusieurs organismes, l'éditeur n'est sollicité que la première fois.
- Les demandes non valides, qui n'entrent pas dans le cadre législatif¹³, ne sont pas transmises aux éditeurs : c'est le cas de 978 demandes en 2019 (soit 4% du total), contre 1 471 en 2018 (6% du total). La démarche de communication effectuée sur le cadre législatif début 2019 (envoi d'un guide, journée d'information aux utilisateurs) a peut-être joué un rôle dans cette diminution des demandes non valides.

La proportion des demandes transmises en 2018 était de 56% (12 305) : on constate donc en 2019 **une plus grande concentration des demandes des organismes sur certains titres très demandés**. Cela concerne particulièrement le domaine scolaire (voir p. 17).

¹³ Seuls sont concernés les ouvrages imprimés dont la date de dépôt légal est antérieure de moins de dix ans à la date de la demande, ou les ouvrages commercialisés sous forme numérique.

Tableau 5 : Nombre de demandes transmises aux éditeurs, par type de documents (2017-2019)

| Année | Livres | Livres scolaires | Numéros de périodiques | Partitions | TOTAL |
|-------|---------|------------------|------------------------|------------|----------|
| 2017 | 8 155 | 1 252 | 349 | 1 | 9 757 |
| 2018 | 9 928 | 1 104 | 1 271 | 2 | 12 305 |
| 2019 | ↘ 8 617 | ↘ 911 | ↗ 1 613 | ↗ 9 | ↘ 11 150 |

2.4 Types d'éditeurs sollicités

En 2019, 615 éditeurs ont reçu via PLATON des demandes de fichiers, chiffre comparable à celui de 2018 (650).

Deux tendances sont observées (voir Tableau 6 ci-dessous)

- **La part des demandes adressées aux éditeurs les plus sollicités reste constante.** Les 9 groupes éditoriaux les plus sollicités (soit 1,4% du nombre de comptes d'éditeurs sur PLATON) représentent 33% de la totalité des demandes transmises (contre 34% en 2018), soit 3 945 titres.
- **La part des demandes portant sur des titres auto-produits ou publiés par de petites maisons d'éditions reste importante (48%).** Cette tendance avait déjà été observée en 2018. 346 éditeurs sollicités ne l'ont été que pour un seul titre. Ces demandes réclament un travail de suivi particulièrement conséquent et une information régulière envers ces petits éditeurs généralement peu informés du dispositif de l'exception handicap.

Tableau 6 : Nombre d'éditeurs sollicités par nombre de titres demandés (2018-2019)

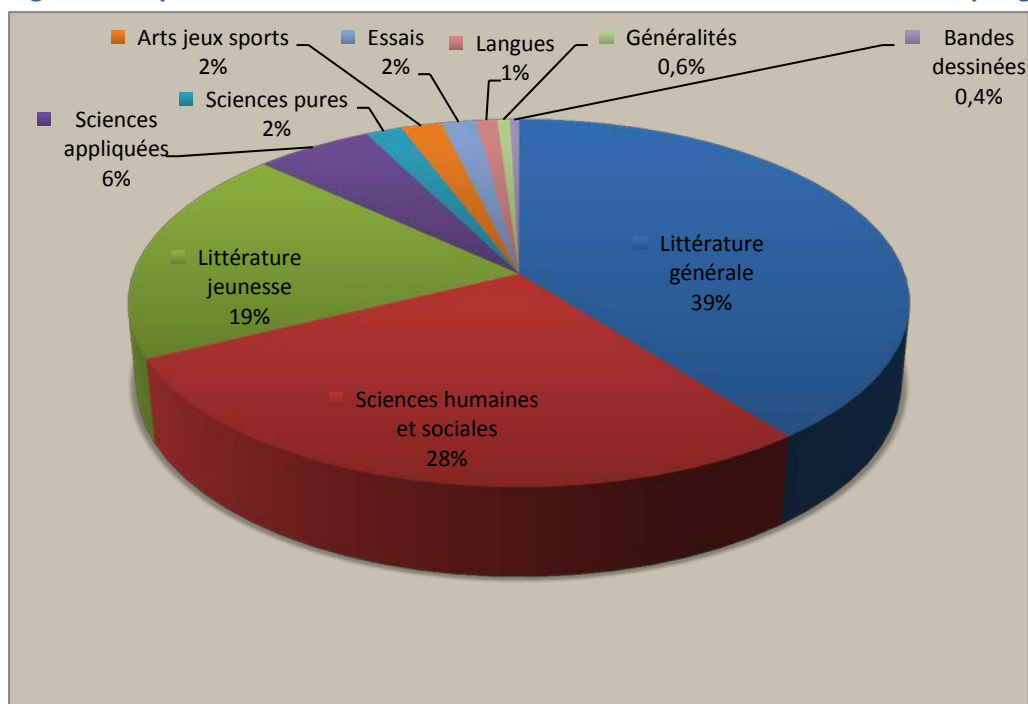
| Nombre de titres demandés | 1 à 2 titres | 3 à 10 titres | 11 à 50 titres | 51 à 100 titres | 101 à 300 titres | Plus de 301 titres | TOTAL |
|--------------------------------------|--------------|---------------|----------------|-----------------|------------------|--------------------|-------|
| Nombre d'éditeurs sollicités en 2018 | 353 (40%) | 178 | 77 | 14 | 19 | 9 (34%) | 650 |
| Nombre d'éditeurs sollicités en 2019 | ↗ 346 (↗48%) | 158 | 68 | 10 | 24 | ↗ 9 (↗33%) | ↘ 615 |

2.5 Livres hors domaine scolaire : une légère baisse des demandes

Les demandes de livres hors domaine scolaire représentent près de 63% du total des demandes formulées par les organismes en 2019 (contre 66% en 2018), soit **13 808 demandes** (contre 14 489 en 2018). Ces demandes ont donc connu une **légère baisse en nombre absolu depuis 2018**.

66% de ces 13 808 demandes ont été transmises aux éditeurs (contre un taux de 51% en moyenne sur l'ensemble des types de documents, voir p. 15) : dans ce domaine, les demandes portent donc sur des titres plus diversifiés que dans les autres. Elles **émanent, pour presque 70%, d'un seul organisme**, qui fait ses demandes en amont des autres organismes.

Figure 5 : Répartition des demandes de livres transmises aux éditeurs en 2019, par genre éditorial



87% des demandes de livres hors domaine scolaire concerne la **littérature générale (39%)**, les **sciences humaines et sociales (28%)** et la **littérature jeunesse (19%)**. La part de la **littérature (générale et jeunesse) est stable et représente 58%** du total des demandes de livres transmises aux éditeurs (contre 56% en 2018). Il s'agit principalement de publications récentes.

Viennent ensuite des catégories peu représentées : sciences appliquées, sciences pures, art, essais et bandes dessinées. La faiblesse de ces dernières catégories pourrait venir de la difficulté d'adapter les schémas ou illustrations fortement présents dans ce genre de publications.

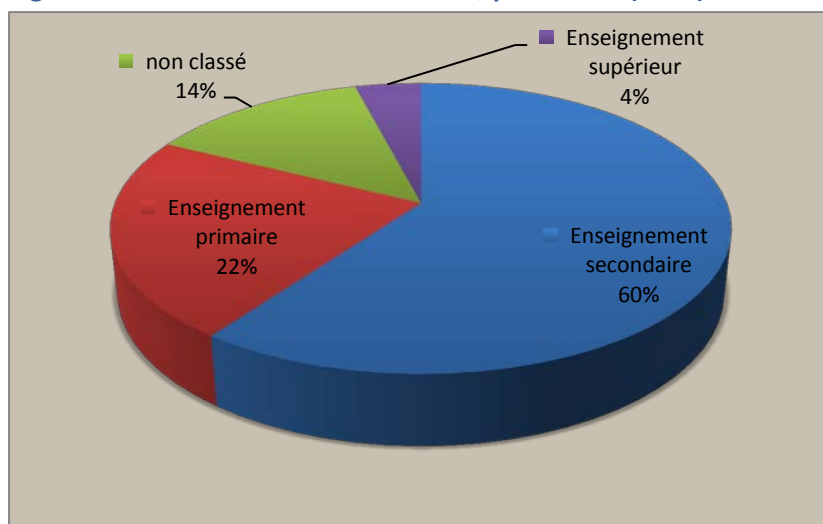
2.6 Livres scolaires : des demandes en augmentation, peu diversifiées

6 229 demandes de livres scolaires (au sens du Code de l'éducation¹⁴) ont été émises par les organismes en 2019, et représentent près de 28% du total des demandes. Elles ont connu une augmentation d'environ **20% par rapport à 2018** (5 228 demandes), vraisemblablement liée au renouvellement des programmes du lycée à la rentrée 2019. La part la plus importante des demandes (60%) concerne le niveau secondaire.

¹⁴ Article D134-128 du Code de l'éducation : « Sont considérés comme livres scolaires [...] les manuels et leur mode d'emploi, ainsi que les cahiers d'exercices et de travaux pratiques qui les complètent ou les ensembles de fiches qui s'y substituent, régulièrement utilisés dans le cadre de l'enseignement primaire, secondaire et préparatoire aux grandes écoles ainsi que les formations au brevet de technicien supérieur, et conçus pour répondre à un programme préalablement défini ou agréé par les ministres intéressés. La classe ou le niveau d'enseignement doit être imprimé sur la couverture ou la page de titre de l'ouvrage. »

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006166825&cidTexte=LEGITEXT000006071191&dateTexte=20060524>

Figure 6 : Demandes de livres scolaires, par niveau (2019)



Sur ces 6 229 demandes de livres scolaires émises par les organismes, 911 ont été transmises aux éditeurs, soit 15% seulement. Ce différentiel très important s'explique par le fait que les mêmes manuels scolaires sont demandés par plusieurs organismes (mais que l'éditeur n'est sollicité que pour la première demande). Il existe une faible diversité des demandes dans ce domaine.

3 Les dépôts de fichiers sources par les éditeurs

3.1 Taux de satisfaction des demandes : une amélioration en 2019

Les dépôts de fichiers par les éditeurs sur PLATON sont en légère diminution en chiffres absolus en 2019 : 10 183 fichiers ont été déposés (contre 10 920 en 2018). Cela correspond en fait à une **hausse du taux de satisfaction des demandes**¹⁵ : **92%** en 2019 (contre 89% en 2018).

Les 11 150 titres demandés en 2019 ont fait l'objet de 637 refus, soit la **moitié du nombre de refus de 2018**. Les refus concernent des transferts de droits, des questions de formats ou d'identification des ouvrages. Près de 60% de ces refus ont été assortis du motif « absence de tout fichier numérique » chez l'éditeur (pourcentage identique à 2018).

3.2 Dépôts de fichiers sources des éditeurs par type de documents

Tableau 7 : Nombre de titres déposés par les éditeurs, par type de documents (2017-2019)

Le pourcentage indique le taux de satisfaction des demandes.

| Année | Livres | Livres scolaires | Numéros de périodiques | Partitions | TOTAL |
|-------------|--------------------|------------------|------------------------|------------|-----------------------------------|
| 2018 | 8 725 (87%) | 971 (88%) | 1 224 (96%) | - (0%) | 10 920 (89%) |
| 2019 | ↘ 7 835 ↘ (91%) | ↘ 807 → (88%) | ↗ 1 541 → (95%) | 1 (11%) | ↘ 10 183 ↗ (92%) |

¹⁵ Le taux de satisfaction des demandes correspond à la proportion de fichiers sources livrés, par rapport au nombre de demandes transmises aux éditeurs.

On ne constate pas de changement par rapport au tableau des demandes transmises aux éditeurs (voir Tableau 5, p. 16) : les secteurs des livres scolaires et hors domaine scolaire accusent une diminution en nombre absolu, et les dépôts de périodiques au numéro sont en augmentation.

Ces derniers résultats sont à affiner par la proportion de demandes satisfaites : celle-ci s'améliore dans le domaine des livres hors domaine scolaire (elle passe de 87% en 2018 à 91% en 2019) et est stable dans les autres domaines.

3.3 Livres scolaires : un taux de satisfaction des demandes stable

Depuis la publication du décret du 28 février 2017, les éditeurs doivent déposer sur PLATON les fichiers des livres scolaires¹⁶ au moment de leur publication, sans demande préalable des organismes.

151 livres scolaires ont été ainsi déposés en 2019 sur PLATON, contre 158 en 2018. La production annuelle de livres scolaires étant d'environ 1 700 titres¹⁷, c'est seulement 9% de la production qui est versée sur PLATON. Une action de sensibilisation des éditeurs scolaires pourrait être mise en œuvre en 2020. Il est à noter cependant que les demandes des organismes portent sur 911 titres scolaires environ, soit un éventail très restreint par rapport à la production totale dans le domaine : ceci pourrait expliquer la réticence des éditeurs à verser spontanément l'ensemble des livres scolaires sur PLATON.

Sur les 911 titres demandés, 807 livres scolaires ont été déposés par les éditeurs, hors dispositif automatique, soit un **taux de satisfaction des demandes d'environ 88%, identique à celui de 2018**.

3.4 Délais de livraison par les éditeurs : une amélioration générale

Le délai moyen se raccourcit

Le cadre légal fixe à 45 jours le délai de dépôt d'un fichier dès transmission de la demande à l'éditeur. La moyenne du délai de livraison par les éditeurs est de 22 jours en 2019 (28 en 2018). On constate donc une amélioration des délais de réponse des éditeurs, particulièrement pour les livres (scolaires et hors domaine scolaire). Un des facteurs de cette évolution a pu être l'intervention du ministère de la Culture au printemps 2019, auprès des éditeurs les plus concernés par des retards de livraison.

Tableau 8 : Délais de livraison (éditeurs) par type de document (2018-2019)

| Année | Livres | Livres scolaires | Numéros de périodiques | Partitions | Moyenne (pondérée par le nombre de livraisons) |
|-------------|--------|------------------|------------------------|------------|--|
| 2018 | 30 | 27 | 8 | | 28 |
| 2019 | ↘ 24 | ↘ 24 | ↗ 10 | 60 | ↘ 22 |

¹⁶ Au sens du Code de l'éducation, voir p. 15.

¹⁷ Production de 10 332 titres en 2017. Voir *Les chiffres de l'édition 2017-2018. Rapport statistique, Syndicat national de l'édition, 2017-2018*, p. 38. URL : https://www.sne.fr/app/uploads/2018/07/RS18_BatWEBSignet.pdf [consulté le 20-01-2020]

Proportion des demandes 2010-2019 restant en retard

Au total, depuis la mise en service de la plateforme en 2010, 725 documents demandés aux éditeurs restent en retard de livraison sur les 97 090 demandes de documents transmises, soit moins de 1% des titres (stable par rapport à 2018).

Délai de livraison des livres (hors domaine scolaire)

79% des demandes de livres transmises aux éditeurs ont été livrées dans les délais légaux, chiffre en hausse par rapport à 2018 ; 12% ont été livrées en retard et 9% n'ont pas été livrées (chiffres en baisse par rapport à 2018). Cela traduit une **amélioration des délais de livraison des livres sur 2019**.

Tableau 9 : Pourcentage des fichiers sources déposés par les éditeurs dans le délai légal (45 jours). Livres (hors domaine scolaire). 2017-2019

| Documents | 2017 | 2018 | 2019 |
|-----------------------------|------|------|-------|
| Livrés entre 0 et 10 jours | 55% | 51% | ↗ 56% |
| Livrés entre 11 et 45 jours | 23% | 23% | 23% |
| Total | 78% | 74% | ↗ 79% |

Tableau 10 : Pourcentage des fichiers sources déposés par les éditeurs hors délai légal ou non livrés. Livres (hors domaine scolaire). 2017-2019

| Documents | 2017 | 2018 | 2019 |
|-------------------------------------|------|------|-------|
| Livrés entre 46 et 60 jours | 4% | 4% | 4% |
| Livrés entre 61 à 70 jours | 1% | 1% | 2% |
| Livrés au-delà de 70 jours | 5% | 8% | 6% |
| Total livrés hors délai | 10% | 13% | ↘ 12% |
| Non livrés ou refusés par l'éditeur | 12% | 13% | ↘ 9% |

Délai de livraison des livres scolaires

On constate, de 2018 à 2019, une augmentation de la proportion des livraisons en retard (13%) mais une diminution de la proportion des demandes non livrées ou refusées (tableau 11)¹⁸.

Tableau 11 : Pourcentage des livres scolaires déposés dans le délai légal (45 jours) de 2017 à 2019

| Documents | 2017 | 2018 | 2019 |
|-----------------------------|------|------|-------|
| Livrés entre 0 et 10 jours | 62% | 57% | 51% |
| Livrés entre 11 et 45 jours | 22% | 21% | 27% |
| Total | 84% | 78% | ↗ 78% |

Tableau 12 : Pourcentage des livres scolaires déposés hors délai légal ou non livrés de 2017 à 2019

| Documents | 2017 | 2018 | 2019 |
|-----------------------------|------|------|------|
| Livrés entre 46 et 60 jours | 4% | 2% | 3% |
| Livrés entre 61 à 70 jours | 2% | 1% | 2% |
| Livrés au-delà de 70 jours | 5% | 7% | 8% |

¹⁸ Les dépôts systématiques (sans demande préalable) de livres scolaires ont été pris en compte ici, afin de rendre visible cette action de la part des éditeurs en terme de délais. Le pourcentage total de demandes livrées est donc légèrement supérieur (78+13 = 91%) à celui à celui de 88% présenté plus haut (Voir 3.2, p. 17).

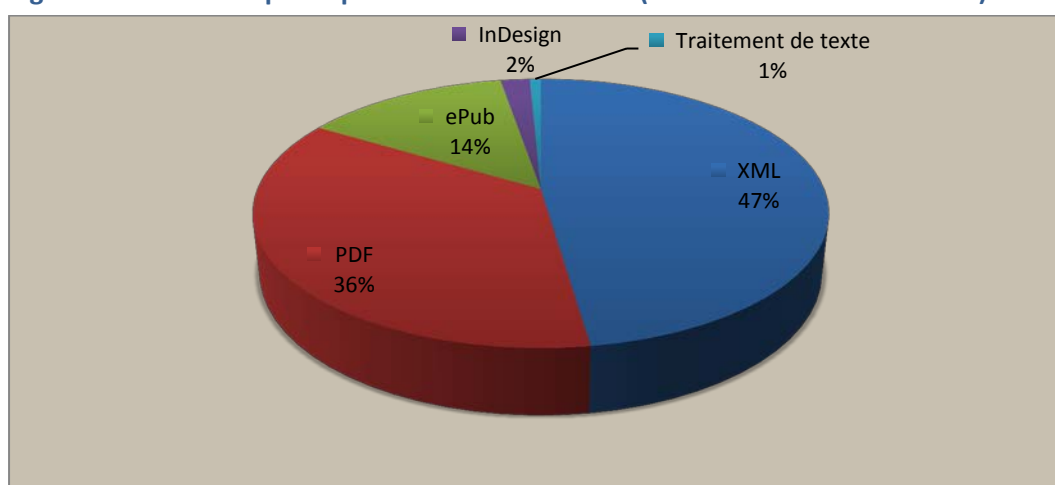
| | | | |
|-------------------------------------|-----|-----|-------|
| Total livrés hors délai | 10% | 10% | ↗ 13% |
| Non livrés ou refusés par l'éditeur | 6% | 12% | ↘ 12% |

3.5 Les formats livrés sur PLATON par les éditeurs

Une légère augmentation de la part des formats structurés

L'arrêté du **23 mai 2017**¹⁹ fixant la liste des formats facilitant la production de documents adaptés demande que le fichier numérique déposé par un éditeur soit structuré au format XML si l'éditeur dispose de ce format. Dans les autres cas, l'éditeur peut déposer un autre format parmi la liste fournie par l'arrêté.

Figure 7 : Formats déposés par les éditeurs en 2019 (tous documents confondus)

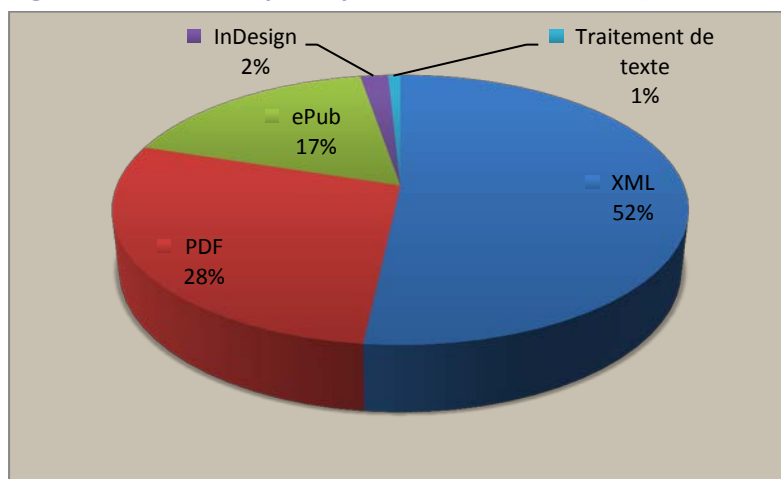


En 2019, **les formats structurés (XML et ePub)** représentent 61% des dépôts (contre 56% en 2018, avec une même croissance de l'ePub et du XML) ; cette part connaît une **hausse continue depuis 2017**. Il s'agit de formats correspondant à des livres à maquette simple, contenant principalement du texte, et pouvant être adaptés à l'aide de processus automatisés. La part du PDF reste stable (35% contre 36% en 2018).

¹⁹ Arrêté du 23 mai 2017 fixant la liste des formats facilitant la production de documents adaptés : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/5/23/MICE1711766A/jo/texte>

Livres hors domaine scolaire : augmentation de la part de l'ePub

Figure 8 : Formats déposés par les éditeurs en 2019 (livres hors domaine scolaire)

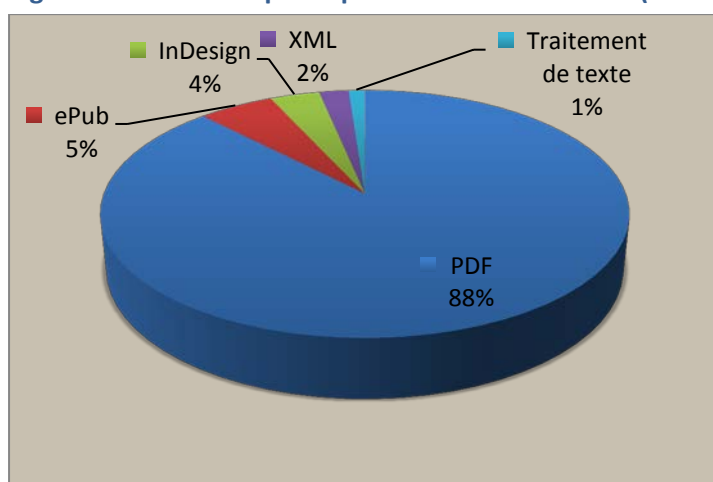


La part du dépôt des **formats structurés (XML et ePub) pour les livres** a augmenté en 2019 (69% contre 65% en 2018). La part du XML est stable : c'est le **format ePub qui connaît une hausse particulière** (17% contre 13% en 2018). La part des formats structurés (XML et ePub) domine dans les genres suivants : littérature générale (84%), essais (77%) et sciences humaines (73%) ; on constate une hausse de plusieurs points de la part des ePub dans ces derniers domaines. Les 10 éditeurs les plus sollicités pour les livres déposent majoritairement en formats XML ou ePub (sauf un qui a déposé majoritairement en PDF en 2019).

Le **format PDF** représente 28% des dépôts de livres, proportion en légère baisse (31% en 2018). La part du PDF est supérieure à celle des formats structurés dans les domaines contenant de nombreuses illustrations : bande dessinée (78%), langues (67%) et littérature jeunesse (47%). Le dépôt du format ePub progresse cependant pour la littérature jeunesse qui englobe à la fois albums, premiers romans et romans adolescents.

Livres scolaires : forte augmentation de la part du format PDF

Figure 9 : Formats déposés par les éditeurs en 2019 (livres scolaires)



Le **format PDF** reste le format le plus déposé par les éditeurs pour les livres scolaires, et sa part connaît une forte augmentation en 2019 (88% des dépôts, contre 69% en 2018). Le PDF est prépondérant pour les ouvrages du primaire et du secondaire (89% de ces dépôts, contre 76% en 2018), et est en augmentation pour les titres de l'enseignement supérieur (70%, contre 58% en 2018). Il s'agit

d'un format plus facile à adapter que le XML, dans le cas d'ouvrages à maquette complexe avec de nombreuses illustrations.

La **part du format InDesign**, format propriétaire que tous les organismes ne sont pas en mesure de traiter, a de nouveau nettement diminué en 2019 (4%, contre 9% en 2018).

3.6 La Presse

Les demandes de périodiques peuvent être formulées de deux façons : au numéro ou par abonnement. L'inscription d'un titre dans la base PLATON est réalisée à la suite de la demande d'un organisme. En 2019, **104 titres de presse sont inscrits** sur PLATON (augmentation de 8 titres depuis 2018) ; 70 titres peuvent être demandés au numéro et 34 titres sont déposés par abonnement.

Tableau 13 : Nombre des titres de presse sur PLATON (2018-2019)

| Année | Titres demandés au numéro | Titres demandés sur abonnement | TOTAL |
|-------|---------------------------|--------------------------------|-------|
| 2018 | 68 | 28 | 96 |
| 2019 | ↗ 70 | ↗ 34 | ↗ 104 |

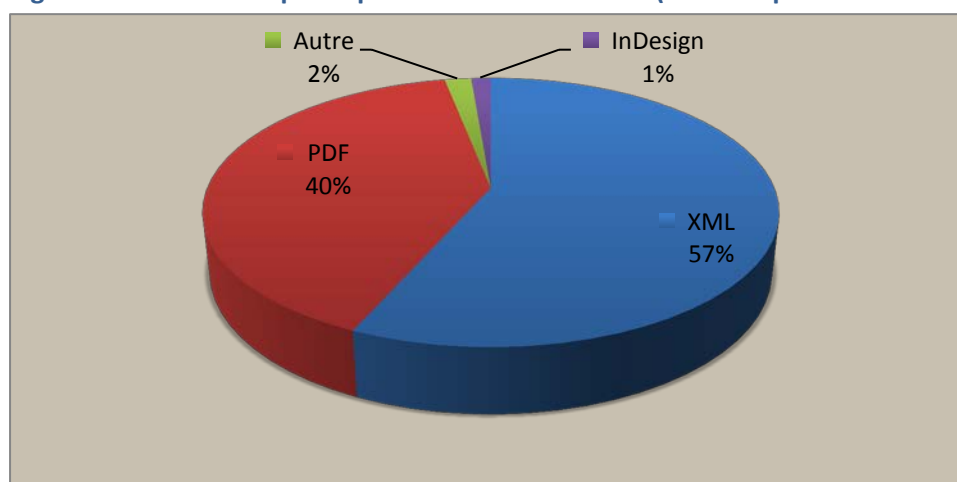
Les demandes au numéro : en forte augmentation, avec de bons délais de livraison

Les demandes de périodiques au numéro ont augmenté de 30% en 2019 avec la formulation de 1 845 demandes (contre 1 392 en 2018). Cela s'explique par les nouvelles demandes d'un organisme sur 2 quotidiens livrés au numéro.

Ces demandes au numéro sont formulées par 7 organismes et portent sur 49 titres de presse (augmentation de 9 titres), dont 26 titres de presse jeunesse (diminution de 4 titres). Les titres de la presse jeunesse sont en général demandés de manière suivie, à l'instar d'un abonnement.

1 541 demandes transmises ont été honorées par les éditeurs, soit 95% (stable par rapport à 2018). Le délai de transfert moyen pour les demandes au numéro est de 10 jours (8 jours en 2018). C'est donc un domaine qui bénéficie d'une réponse efficace de la part des éditeurs.

Figure 10 : Formats déposés par les éditeurs en 2019 (titres de presse demandés au numéro)



Le format XML est devenu prépondérant en 2019 (57%), à la différence de 2018 où il ne représentait que 20% des numéros déposés. Le PDF ne représente plus que 20% des livraisons (contre 76% en 2018) et concerne de nombreux titres jeunesse.

Les abonnements : une concentration des demandes par quelques organismes

Depuis septembre 2013, les organismes agréés ont la possibilité de s'abonner sur PLATON à des titres de presse. Deux sociétés gérant une plateforme de contenus de presse, EDD et CFC, ont signé un contrat avec la BnF, ce qui facilite la gestion des flux, tant pour les éditeurs que pour les organismes d'adaptation. Ces deux plateformes s'engagent, **lorsqu'elles ont été formellement et préalablement mandatées par un éditeur**, à s'acquitter en son nom de son obligation de dépôt, et à livrer le jour de sa parution le périodique demandé par les organismes agréés sur la plateforme PLATON, sans qu'il soit besoin de formuler une nouvelle demande pour chaque numéro.

En 2019, ce dispositif concernait 3 organismes (7 en 2018) ayant souscrit au total **46 abonnements** à 34 titres de presse : le nombre d'abonnements est en augmentation par rapport à 2018, mais le nombre d'organismes demandeurs a diminué.

4 Les adaptations déclarées par les organismes

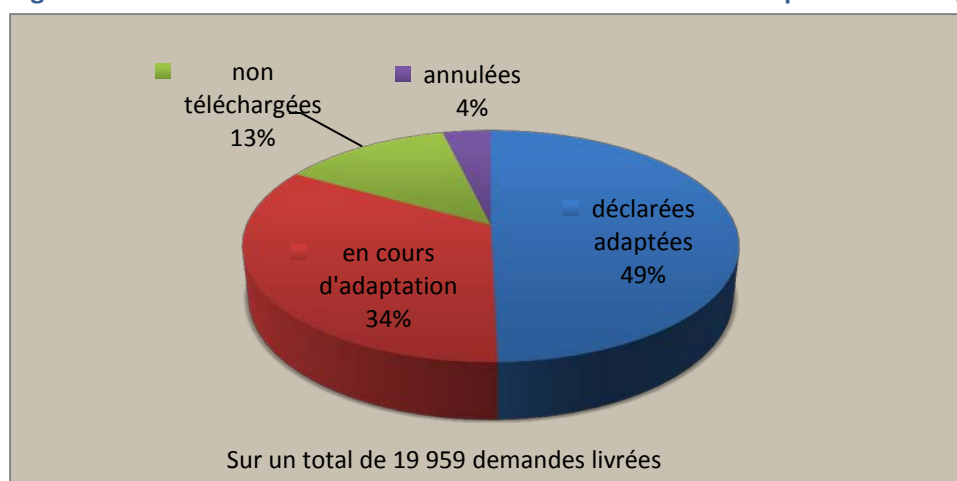
4.1 Les adaptations déclarées sur PLATON en 2019 : provenance des statistiques

22 595 adaptations ont été déclarées sur PLATON en 2019. Les déclarations d'adaptations sont établies par les organismes agréés à la suite d'une demande de fichier éditeur, ou lors du dépôt d'une adaptation sur PLATON par tout organisme habilité. Un même titre peut donner lieu à plusieurs déclarations d'adaptations (ex : gros caractère papier, PDF...).

Les déclarations sont utilisées à des fins statistiques et de suivi pour les éditeurs ; elles informent également les organismes des adaptations déjà réalisées sur un titre. L'information sur l'adaptation déclarée est envoyée via un service web SRU (*Search retrieval by URL*) à la Banque de Donnée de l'Edition Adaptée (BDEA), maintenue par l'Institut national des jeunes aveugles (INJA).

95% des déclarations d'adaptations sur PLATON sont en lien avec une demande initiale de fichier éditeur. Mais ces déclarations ne représentent pas la totalité des adaptations réalisées à la suite d'une demande : en effet, 49% seulement des demandes livrées de 2019 ont été déclarées adaptées (contre 58% en 2018). L'analyse ci-dessous ne concerne donc pas toutes les adaptations réalisées à partir des fichiers sources des éditeurs, mais représente la part d'entre elles qui ont été déclarées pour 9 900 demandes de fichiers (sur les 19 959 demandes livrées).

Figure 11 : État des demandes de fichiers sources des éditeurs après livraison (2019)



5% des déclarations d'adaptation ne sont pas liées à une demande de fichier éditeur. Elles sont établies lors du dépôt d'une adaptation réalisée par un organisme habilité sans l'aide du fichier source. En effet, depuis 2017, tous les organismes habilités au titre de l'exception handicap doivent déposer leurs adaptations numériques, que celles-ci aient été ou non établies à partir d'un fichier éditeur. Cette mesure permet donc de recueillir des informations statistiques sur les adaptations numériques réalisées sans recours au fichier éditeur. Mais ces déclarations ne concernent en 2019 que 1 097 adaptations (674 titres).

L'analyse ci-dessous reflète donc principalement les adaptations déclarées après une demande de fichier éditeur, sachant qu'une partie non déclarée ne sera pas représentée dans l'analyse.

4.2 Évolution du nombre d'adaptations déclarées et des titres correspondants

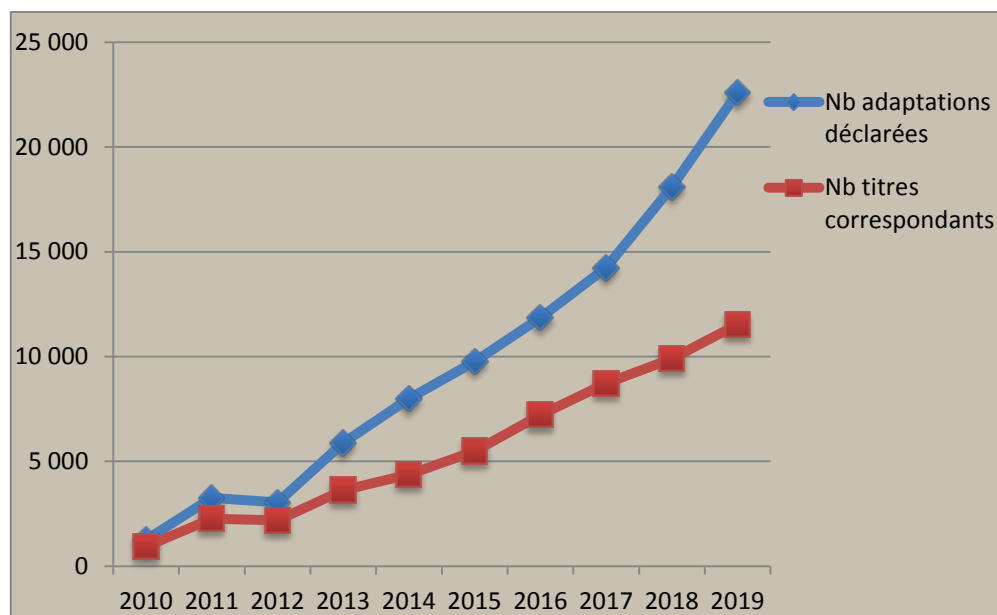
Le **nombre de déclarations d'adaptations** a augmenté de 25% en 2019 par rapport à 2018 (22 595 déclarations, contre 18 110 en 2018), hausse comparable à celle de l'année précédente.

Le **nombre de titres déclarés adaptés** a augmenté de 16% en 2019 par rapport à 2018 (11 540 documents en 2019, contre 9 896 en 2018).

Tableau 14 : Nombre de déclarations d'adaptations et de titres correspondants (2017-2019)

| Année | Nombre de déclarations d'adaptations (évolution en %) | Nombre de titres correspondants (évolution en %) | Moyenne du nombre d'adaptations déclarées par titre |
|-------|---|--|---|
| 2017 | 14 244 | 8 733 | 1,6 |
| 2018 | 18 110 (+27%) | 9 896 (+13%) | 1,8 |
| 2019 | ↗ 22 595 (+25%) | ↗ 11 540 (+16%) | ↗ 1,9 |

Figure 12 : Évolution du nombre de déclarations d'adaptations et de titres correspondants (2010-2019)

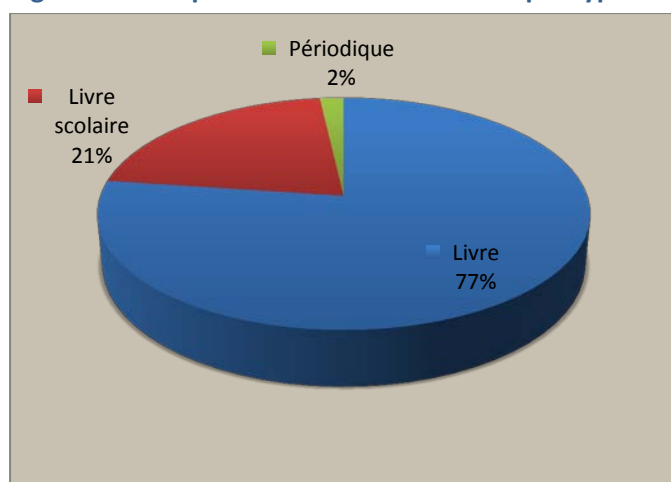


Comme on le voit sur la Figure 12, l'écart entre le nombre de déclarations d'adaptations et le nombre de titres correspondants augmente entre 2010 et 2019, et se creuse particulièrement depuis 2017. En 2019, on compte 1,9 adaptations déclarées par titre, alors que ce taux était de 1,6 en 2017 (cf. Tableau 14 ci-dessus). Si cet écart peut traduire une augmentation des adaptations réalisées pour chaque titre, sans doute est-il également l'effet d'une pratique plus importante de déclaration de leurs adaptations par les organismes, peut-être liée à l'obligation de dépôt depuis 2017.

4.3 Types de documents correspondant aux adaptations déclarées

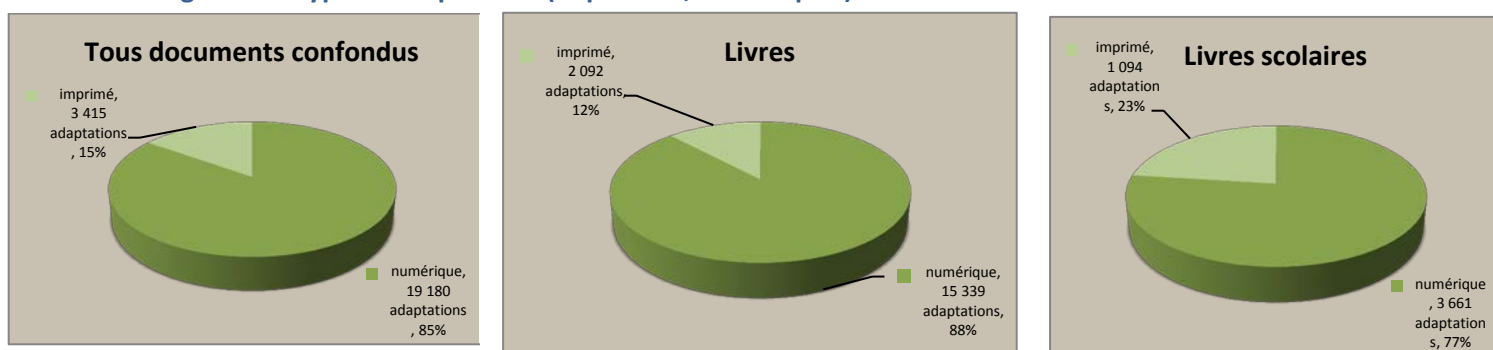
Les 22 595 adaptations déclarées concernent en majorité les livres hors domaine scolaire, qui représentent 77% des déclarations.

Figure 13 : Adaptations déclarées en 2019 par type de document



4.4 Types d'adaptations déclarées sur PLATON en 2019

Figure 14 : Types d'adaptations (imprimées, numériques) déclarées en 2019

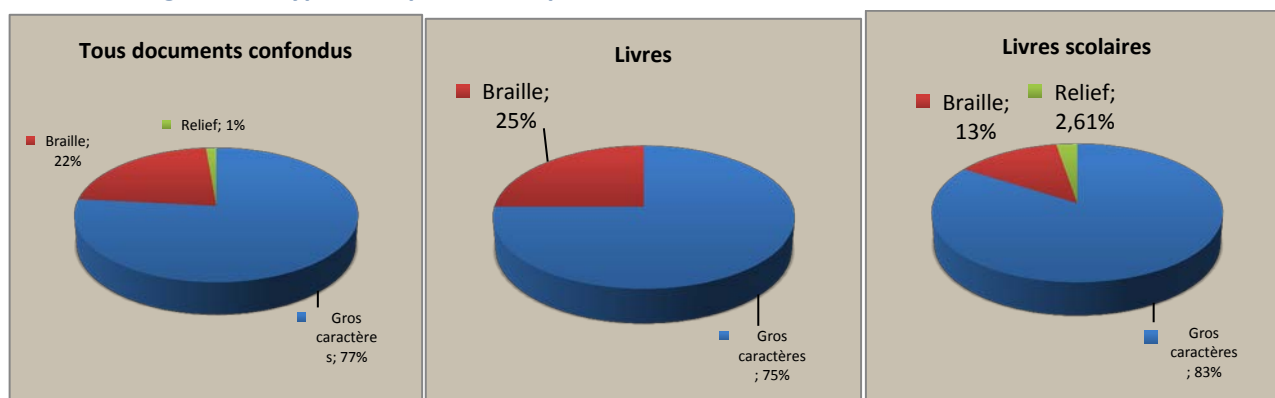


Les adaptations imprimées (gros caractère papier, braille papier, relief) représentent 15% du total des adaptations déclarées (soit 3 415 adaptations) contre 85% pour les adaptations sous forme numérique. La part des déclarations d'adaptations imprimées est relativement plus importante dans le domaine scolaire (23%), contre 12% pour les livres hors domaine scolaire.

Ces adaptations imprimées déclarées sont à 77% des adaptations en gros caractères papier, et à 22% en braille papier. La part des adaptations en gros caractères est plus importante dans le scolaire (83% des adaptations imprimées scolaires), où le braille est peu représenté (13%).

Le braille papier ne représente que 23% de l'ensemble des adaptations braille déclarées.

Figure 15 : Type d'adaptations imprimées déclarées en 2019

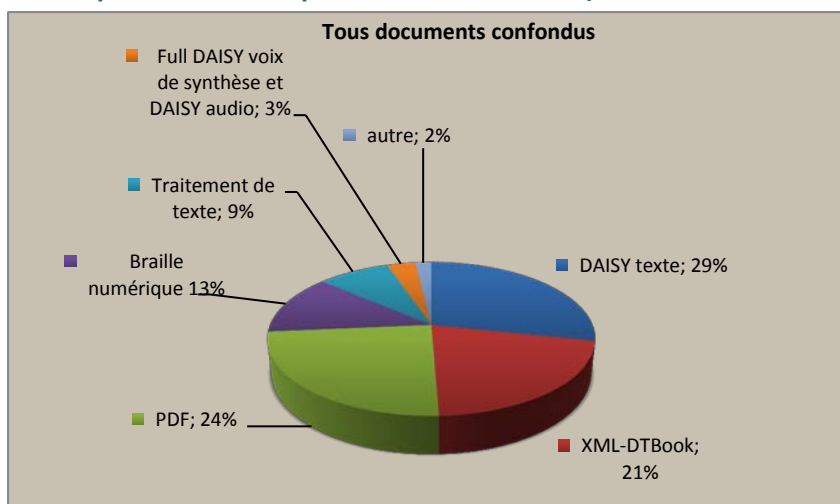


La part des adaptations numériques (85%) connaît une forte augmentation depuis 2018 (75,5%). Cette part est plus importante dans le domaine du livre hors domaine scolaire (88%), alors qu'elle ne représente que 77% du scolaire.

Tous documents confondus, la part du DAISY texte et du XML-DTBook (ce dernier étant un format intermédiaire composant le format DAISY) occupe près de 50% des déclarations : cela correspond aux déclarations d'un seul organisme, spécialisé dans les livres à maquette simple (principalement du texte), qui dépose des XML-DTBook et déclare des adaptations en DAISY texte. Le PDF est restreint à 24% et le braille à 13% des déclarations.

La catégorie « autre » du graphique regroupe les adaptations déclarées aux formats ePub adapté, MP3, LSF MP4, InDesign adapté et image ; ces différents formats ne représentent au total que 2% des déclarations.

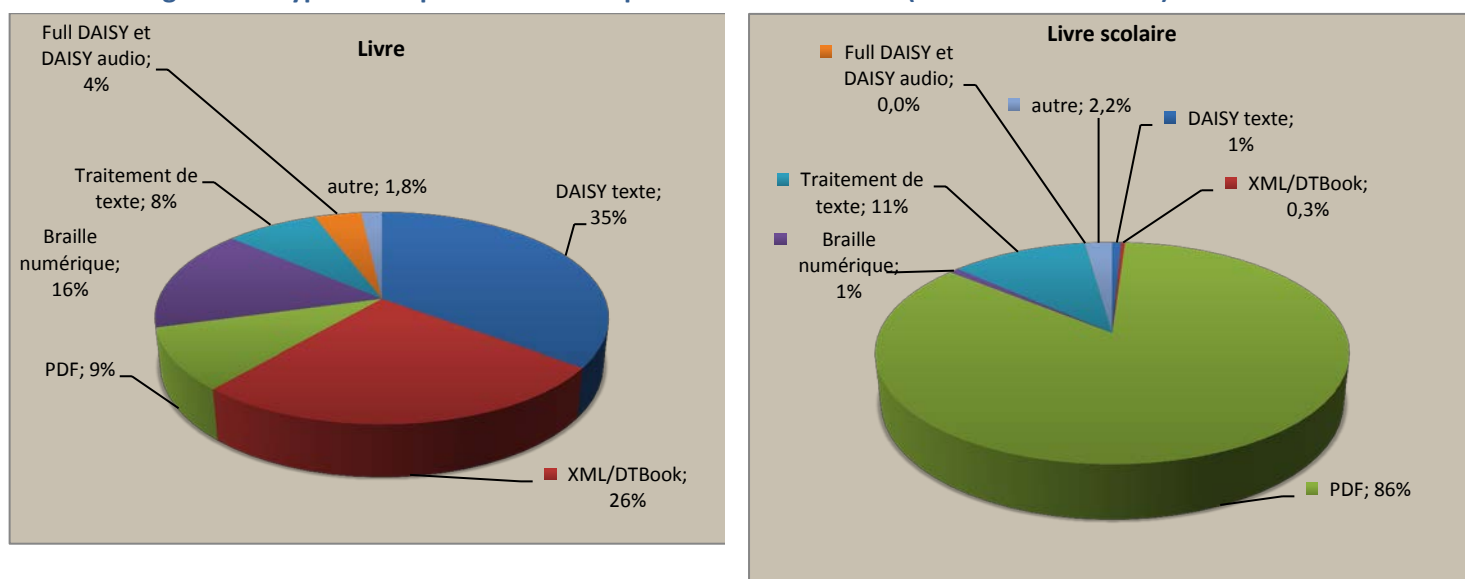
Figure 16 : Types d'adaptations numériques déclarées en 2019 (tous documents confondus)



Pour les livres hors domaine scolaire, la part des déclarations en DAISY texte et XML-DTBook est, de façon cohérente, relativement plus importante (61%) ; ces ouvrages sont en effet à maquette simple et ne contiennent généralement pas d'illustrations. Le braille numérique est principalement déclaré pour les adaptations de livres, et n'est quasiment pas déclaré pour le scolaire.

En revanche, le PDF représente 86% des adaptations déclarées dans le domaine scolaire : c'est le format le plus utilisé pour réaliser des adaptations de ces ouvrages à maquette complexe, comprenant des schémas et des illustrations.

Figure 17 : Types d'adaptations numériques déclarées en 2019 (livre et livre scolaire)



En conclusion, les livres hors domaine scolaire sont déclarés adaptés principalement en DAISY texte et XML-DTBook (en raison du rôle prépondérant d'une association qui dépose et déclare dans ces formats), PDF et braille numérique. Les livres scolaires sont déclarés adaptés principalement en gros caractères papier et en PDF numérique.

5 La mutualisation des fichiers adaptés

5.1 Cadre légal et évolutions fonctionnelles sur PLATON

Depuis le renouvellement de leur habilitation dans les deux années ayant suivi la publication, en février 2017, du décret d'application de la loi CAP de 2016, tous les organismes inscrits et agréés doivent déposer leurs adaptations numériques sur PLATON ; tout organisme habilité peut ainsi avoir accès aux adaptations déposées par les autres associations. Le service de dépôt des fichiers adaptés sur PLATON a été mis en service le 12 février 2018 pour les dépôts à l'unité, et le 5 août 2019 pour les dépôts par flux (voir Tableau 1, p. 7). Cette dernière fonctionnalité a permis aux organismes agréés réalisant d'importants volumes de transcription d'adapter leurs chaînes de traitement et de commencer à déposer par lots sur PLATON.

5.2 Volumétrie des adaptations déposées

7 140 fichiers adaptés (contre 928 en 2018) ont été déposés en 2019 sur PLATON. Sachant que 18 650 adaptations numériques ont été déclarées sur PLATON en 2019 (voir Figure 11 p. 25), on constate que 38% de ces adaptations déclarées ont été déposées sur PLATON.

Tableau 15 : Nombre d'adaptations déposées en 2019 et leur part dans les adaptations déclarées

| Année | Nombre de fichiers déposés | Nombre de titres concernés | Proportion des adaptations déposées par rapport aux adaptations numériques déclarées |
|-------|----------------------------|----------------------------|--|
| 2018 | 928 | 708 | 7% |
| 2019 | ↗ 7 140 | ↗ 5 727 | ↗ 38% |

7 034 des dépôts effectués (soit 98,5%) ont été intégrés au catalogue PLATON et sont disponibles en téléchargement auprès des autres organismes. 106 dépôts ont été refusés pour des raisons techniques liées au fichier ou pour une information bibliographique erronée.

Figure 18 : États des dépôts de fichiers adaptés en 2019 (en %)



5.3 Les organismes déposants : une prédominance des agréés

En 2019, 45 organismes ont effectué des dépôts de fichiers adaptés sur PLATON : parmi eux, 40 (soit 89%) sont agréés. Leurs dépôts sont directement liés à leurs demandes de fichiers sources réalisées sur PLATON. Un organisme agréé représente à lui seul 50% des dépôts de 2019.

Seuls 5 organismes inscrits ont déposé leurs adaptations (sur 37 ayant un compte sur PLATON, sachant que tous les organismes inscrits ne sont pas nécessairement des organismes adaptateurs) ; ces 61 adaptations font partie des 12% de dépôts non liés à une demande de fichier éditeur.

Tableau 16 : Dépôts liés à une demande de fichier éditeur et types d'organismes déposants (agréés, inscrits) en 2019

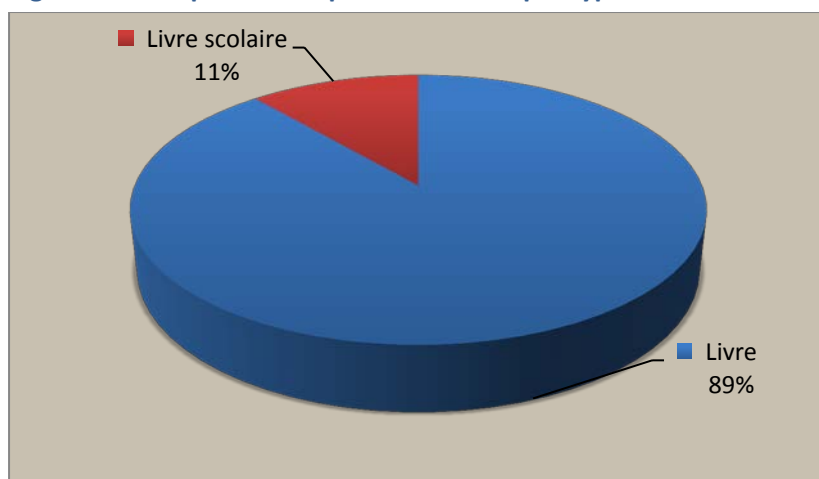
| Année | Nombre de fichiers déposés | Proportion des dépôts liés à une demande de fichier éditeur | Nombre d'organismes déposants (% agréés) |
|-------|----------------------------|---|--|
| 2018 | 928 | 84% | 30 (77% agréés) |
| 2019 | ↗ 7 140 | ↗ 88% | 45 (89% agréés) |

Tous les organismes possédant un compte sur PLATON n'ont pas encore commencé à déposer leurs adaptations numériques, entre autre pour des raisons de contraintes techniques. À titre d'exemple, les 5 organismes réalisant des adaptations dans le cadre de l'opération « Rentrée littéraire pour tous » s'engagent à verser les fichiers adaptés à la date de parution de l'ouvrage, mais seuls 78% des titres ont été déposés (dont 99% par 2 organismes). Des actions de sensibilisation envers l'ensemble des organismes inscrits et agréés seront menées par le Centre Exception handicap en 2020.

Un certain nombre d'organismes habilités dans le nouveau cadre légal et réalisant des adaptations n'ont par ailleurs pas encore de compte sur PLATON : une action de communication semble également nécessaire pour informer ces organismes des obligations de dépôt liées au nouveau cadre légal.

5.4 Typologie documentaire des adaptations déposées

Figure 19 : Adaptations déposées en 2019 par type de documents

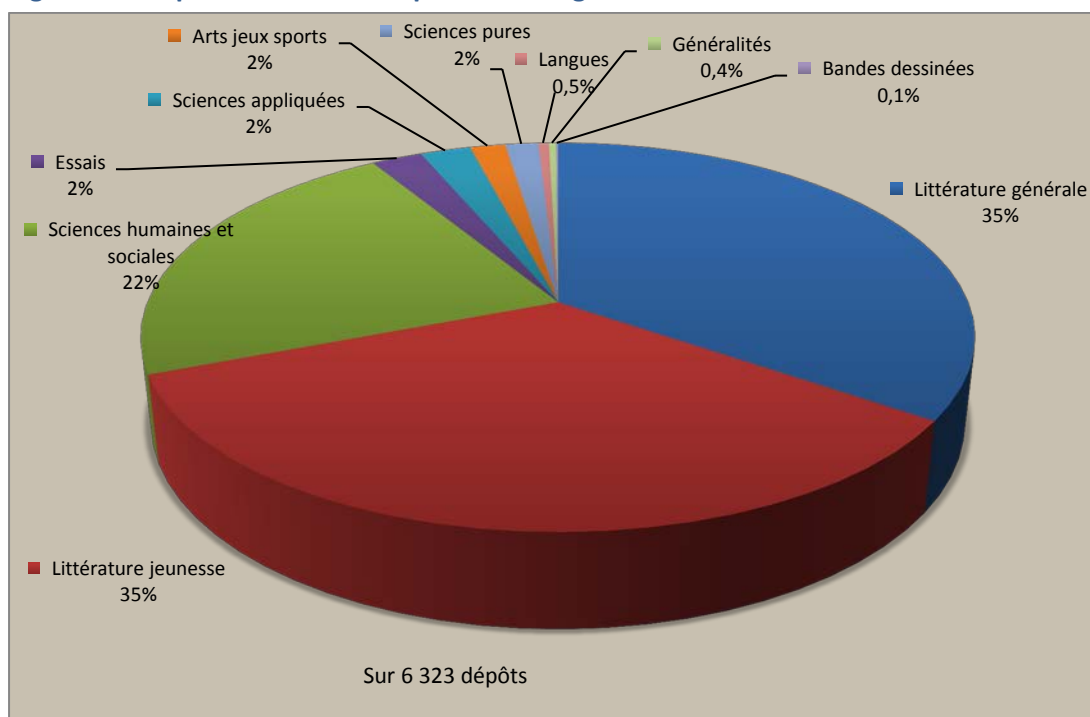


Les dépôts concernent à 89% les livres hors domaine scolaire et à 11% les livres scolaires²⁰. Or le scolaire occupait 21% des adaptations déclarées (voir Figure 13, p. 26). La faible part relative du scolaire dans les adaptations déposées peut s'expliquer notamment par l'importance des adaptations très partielles dans

²⁰ En raison de sa complexité, la fonctionnalité de dépôt des périodiques sur PLATON ne sera développée qu'après un bilan de la fonctionnalité de dépôt des livres.

ce domaine, PLATON n'acceptant que des adaptations comportant au moins un chapitre complet ; une autre raison pourrait en être la part relativement plus importante des adaptations papier dans le domaine scolaire (voir Figure 14, p 27).

Figure 20 : Dépôts de fichiers adaptés selon le genre éditorial. Livres hors domaine scolaire (2019)

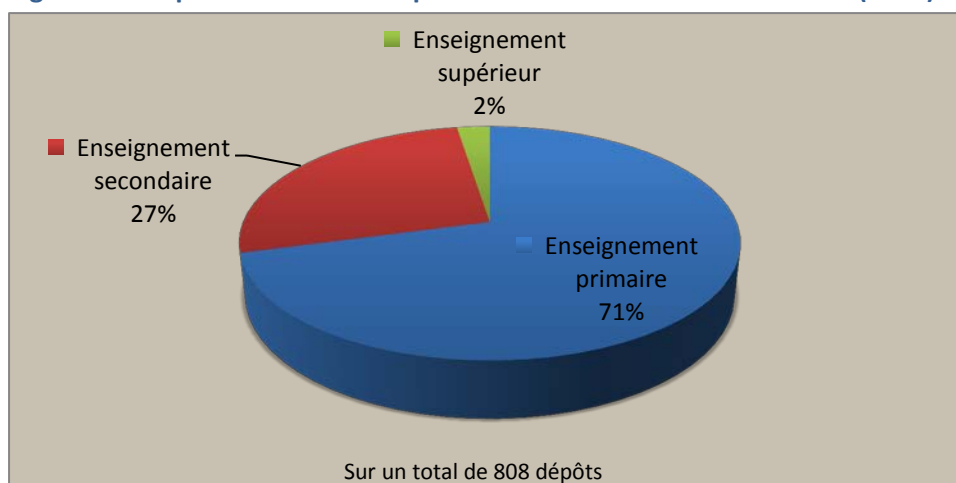


Si l'on compare au graphique portant sur les demandes de fichiers sources aux éditeurs (cf. Figure 5, p. 17), on constate une constance de la répartition documentaire : 91% des dépôts de livres (87% pour les demandes) concernent la **littérature générale (35%), les sciences humaines et sociales (35%) et la littérature jeunesse (22%)**.

Les sciences appliquées, sciences pures, art, essais et bandes dessinées restent des catégories peu représentées, pour les demandes de fichiers sources comme pour les dépôts de fichiers adaptés.

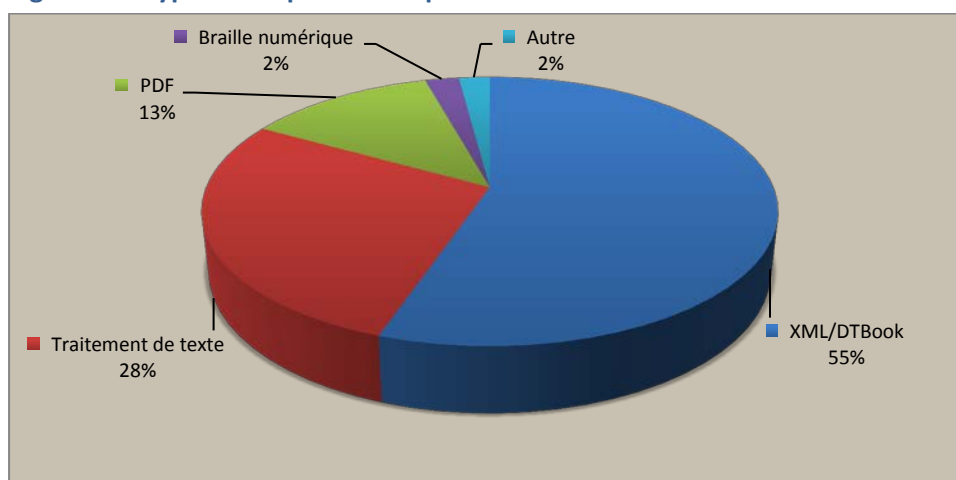
Dans le domaine scolaire, la **majorité des adaptations déposées sont à destination du primaire (71%)**, alors que la majorité des demandes de fichiers sources portent sur le niveau secondaire (voir Figure 6, p. 18).

Figure 21 : Dépôts de fichiers adaptés selon le niveau. Livres scolaires (2019)



5.5 Les formats déposés

Figure 22 : Types d'adaptations déposées en 2019



Comme pour les déclarations, la part du XML-DTBook occupe autour de 50% des dépôts : cela correspond aux dépôts d'un seul organisme, spécialisé dans les livres à maquette simple. Le traitement de texte (Word, RTF, ODT...) occupe une place importante, soit 28%. Le PDF est restreint à 13% et le braille numérique à 2% des dépôts.

La catégorie « Autre » regroupe les dépôts aux formats ePub adapté, InDesign adapté, MP3, LSF MP4, et image ; ces différents formats ne représentent au total que 2% des dépôts.

On constate la prédominance du XML-DTBook, lié à l'activité importante d'une association en particulier. Les autres organismes (soit les 44 restants) déposent en quasi-totalité en formats traitement de texte et PDF.

5.6 La récupération des fichiers adaptés

La récupération des fichiers adaptés est effective sur PLATON depuis le 22 octobre 2018. **En 2019, 1 192 fichiers adaptés ont été téléchargés.** 66% de ces documents sont des livres scolaires. Sur les 50 organismes ayant eu recours à ce service, 10 bibliothèques ont téléchargé 51 fichiers : ce service reste encore peu utilisé par les bibliothèques habilitées dans le cadre de l'exception handicap.

6 Perspectives 2020-2021

6.1 Mise à jour technique de la base de données PLATON

La structure et la technologie de la base de données PLATON doivent être mises à jour en 2020 : c'est une priorité par rapport aux autres développements. Le but est d'éviter l'obsolescence de la base, de permettre à PLATON de gérer un volume toujours plus important de fichiers, et d'améliorer les temps de réponse. Dans cette perspective, la capacité de développement affectée aux évolutions fonctionnelles sera diminuée de moitié sur 2020. Celles-ci concerneront en priorité la mise en œuvre des évolutions législatives.

6.2 Perspectives de développement de nouvelles fonctionnalités sur PLATON

De nouveaux développements doivent permettre de poursuivre la mise en œuvre de la **loi LCAP** sur PLATON :

- **L'extension aux périodiques** de la fonctionnalité de dépôt des fichiers adaptés sur PLATON.
- La mise en place d'un circuit de gestion des **anomalies de dépôt des fichiers adaptés** (anomalies techniques ou erreurs bibliographiques). Les anomalies identifiées pourront également servir de guide à l'établissement de règles de sélection des fichiers adaptés.
- La **simplification des procédures** de déclaration et de dépôt pour les organismes.

L'application du règlement européen n° 2016/679, dit Règlement général sur la protection des données (**RGPD**), impose aussi une évolution de la structure de PLATON qui permette de lier les comptes des utilisateurs de PLATON à un annuaire sécurisé LDAP (*Lightweight Directory Access Protocol*, protocole d'accès à un annuaire léger).

Le service web **SRU** a également vocation à évoluer afin de permettre la récupération de l'ensemble des métadonnées utiles relatives aux adaptations déposées sur PLATON. Cette évolution sera conçue en lien avec les travaux déjà conduits dans le cadre de l'**étude** menée à l'automne 2019, à l'initiative du Service du livre et de la lecture du ministère de la Culture, sur les « webservices de transfert et de mutualisation des métadonnées pour l'édition adaptée ». Le **référentiel des formats de transcription** de PLATON sera notamment refondu dans un souci d'harmonisation avec le projet de référentiel national commun à tous les organismes.

Enfin, comme suite à la recommandation 8 du rapport de la mission interministérielle sur l'édition adaptée, qui proposait de « considérer la première année de mutualisation sur la plateforme de la BnF PLATON comme une année expérimentale permettant d'**affiner les critères de sélection et de conservation** pérenne », un bilan sur les fichiers déposés depuis l'ouverture du dépôt par flux est prévu à l'automne 2020. Comme l'objectif est que la mutualisation des fichiers adaptés déposés sur PLATON soit bien effective, le Centre Exception handicap souhaite asseoir cette analyse sur l'expérience des organismes d'adaptation. Un atelier devrait donc être organisé au dernier trimestre 2020, afin de permettre des échanges sur les pratiques et les besoins liés non seulement au dépôt, mais également à la récupération et la réutilisation de ces fichiers adaptés.

6.3 Communication autour de la mise en place des nouveaux services et accompagnement des utilisateurs

Pour accompagner l'ensemble des organismes, le Centre Exception handicap prévoit l'organisation d'une nouvelle journée d'informations aux utilisateurs en 2020. Outre le rappel du cadre légal et des fonctionnalités de PLATON, il s'agit de réunir l'avis des organismes concernant les habitudes de travail actuelles, les améliorations possibles pour rendre effective la mutualisation des fichiers adaptés sur PLATON, la simplification des procédures de déclaration et de dépôt, les formats de transcription et les informations nécessaires à faire figurer dans la base de données et le service SRU concernant les adaptations.